



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

12 SEPTEMBRE 2008

-==--==--

COMPTE RENDU N°7

L'an deux mil huit, le douze septembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame Marie Françoise GAOUYER, Maire, par suite de la convocation faite par Madame la Maire dans le délai voulu par la loi.

Etaient présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES, Mr SOUCHET, Mme SUEUR, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mme MAGNIER-AUGER, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr VITAUX.

Représentés : Mr GOUET par Mr LAMORIL.

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

Bonsoir Mesdames et Messieurs, il est 19h20, je pense que nous pouvons commencer le Conseil Municipal.

Tout d'abord un mot de bienvenue après les vacances puisque la dernière fois que nous nous sommes vus, c'était fin juin et j'espère qu'elles ont été profitables à chacun de vous.

L'important est de parler près des micros même si vous en avez un pour deux. Je pense que nous pouvons y arriver avec un micro pour deux.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la MAIRE : « Il est proposé de nommer secrétaire de séance le plus jeune conseiller municipal parmi les membres présents, je nomme donc Monsieur DIEPPOIS Bastien. »

J'ai une question à soumettre à votre approbation, c'est la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour puisqu'il s'agit de pouvoir évoquer le problème difficile lié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le rajout d'un point à l'ordre du jour.

2) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 JUIN 2008 – APPROBATION

Mme la MAIRE : « Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 Juin est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Avez-vous des remarques ? »

Mme MALLET : « C'est plus une réponse qu'une remarque. A la page 49, à la question de Monsieur VITAUX sur l'accueil des enfants du primaire suite à une grève des enseignants, il est noté que vous attendez des prestations oubliées par l'Etat. Je voulais vous dire, Madame, de ne rien attendre car l'Etat ne vous doit rien, pour la simple raison que le processus qui avait été voté par l'ancienne municipalité, vu le peu de grévistes, n'a pas été appliqué et les enfants ont été accueillis et répartis dans les classes et c'était pareil hier. »

Mme la MAIRE : « Je ne crois pas avoir dit quoique ce soit de contradictoire par rapport à cela. Je tiens quand même à préciser que c'est un sujet que nous devons aborder puisqu'à cette même période ont été votées d'autres dispositions que nous serons amenés à mettre à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal quand les décrets seront parus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du 27 juin.

3) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mme la MAIRE : « Je vais laisser la parole à Monsieur Philippe LENGLET dans un premier temps puis à Madame Claudine BRIFFARD. »

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

- Ecole maternelle Primevère (projet artistique et culturel)	200 €
- Associations sportives :	
- Boules Club – concours de pétanque du mois de juillet	500 €
- ASA VAL DE BRESLE – organisation d'un rallye automobile	1 250 €
- COB ATHLETISME – course des 3 villes sœurs	5 000 €

Mr LENGLET : « Le premier projet ne fait que reprendre ce dont nous avons déjà parlé, il s'agit du projet d'attribution d'une subvention exceptionnelle au projet artistique et culturel déjà exposé pour l'école Primevère, mais qui n'avait pas pu être présenté parce que Madame AUGER ne nous avez pas transmis les documents en temps voulu et nous avons décidé de façon unanime de reporter cela à la séance d'aujourd'hui donc c'est ce que nous faisons maintenant. »

Mme AUGER MAGNIER : « C'est parce que les artistes ne m'avaient pas donné les factures à temps. »

Mr LENGLET : « Donc, la demande porte aujourd'hui sur 200 € et c'est à mettre par conséquent en débat et au vote. »

Mme BRIFFARD : « Nous allons enchaîner sur les subventions exceptionnelles concernant le sport.
Nous avons une subvention de 500 € pour le Boule Club des Trois Villes Sœurs pour l'organisation d'un concours le 20 juillet 2008.
Nous avons une subvention de 1250 € à l'ASA Val de Bresle pour l'organisation d'un rallye automobile le 21 septembre 2008.
Et pour le COB Athlétisme, 5 000 € pour la course des Trois Villes Sœurs qui se déroulera le 21 septembre 2008.
Ce sont bien sûr des subventions exceptionnelles. »

Mme la MAIRE : « Avez-vous des questions ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde ces subventions exceptionnelles.

4) OTSI – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément à la loi n°2004-809 du 13/08/04, l'OTSI doit soumettre son rapport financier annuel au Conseil Municipal.

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Madame Françoise COINTREL-CAREL. »

Mme COINTREL-CAREL : « Avant d'aborder ce rapport financier 2007, j'ai le plaisir de vous informer que l'Office du Tourisme est classé en catégorie 3 étoiles pour une durée de 5 ans par arrêté préfectoral, classement du 11 janvier 2008 avisé le 7 août 2008.

Suite au rapport du bilan à la date du 31 décembre 2007 que vous étiez invités à consulter dans le bureau de Monsieur GASTON, DGS, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'OTSI puisqu'il s'agit d'une association régie par la loi 2004/809 du 13 août 2004.

Notre commune a l'obligation de mettre à la disposition des habitants le bilan financier certifié par un expert comptable (KPMG).

Notre Mairie verse une subvention supérieure à 76 300 € représentant plus de 50 % du budget de l'association.

Je tiens à vous préciser la part communale:

- subvention de la ville 195 000 €, je vous précise que cette subvention représente près de 84 % de leur budget de fonctionnement. A cette somme s'ajoute la taxe de séjour de 10 000 €, à ce sujet la perception est toujours en attente de nombreux versements de cette taxe de séjour depuis janvier 2008.

Viennent également s'ajouter les différents paiements dont je vous communique le détail :

- une mise à disposition du personnel de la Mairie, d'un montant de : 12 249 €
- le loyer qui était de 438 € mensuels rue Paul Bignon est à présent de 992 € mensuels à la charge de la Mairie
- gaz et électricité à notre charge
- des aides par le personnel technique de la Mairie,
- des travaux effectués en régie par la ville : exemple : déménagement et autres.

	Budget Investissement Pour la ville en 2007	Fonctionnement	TOTAL
Réalisé	16 100,89 €	222 007,85 €	238 108,78 €

Disponibilité au 31 décembre 2007 à l'OTSI :

Société Générale :	2 302,91 €
BSD :	7 199,24 €
BSD livret Association	32 422,12 €
Caisse d'Epargne	10 665,96 €
Caisse roulement	265,51 €

TOTAL **52 855,74 €**

Une convention est à refaire pour l'OTSI qui sera élaborée prochainement. »

Mme la MAIRE : « Avez-vous des questions ? »

Mme MALLET : « C'est la ville qui a une volonté de développer le tourisme ou pas. »

Mme la MAIRE : « Oui voilà nous pouvons instaurer le débat et cela viendra au moment de la convention puisqu'il y a des textes de 2004 qui devraient déjà être en place et ces textes de 2004 nous obligent depuis cette date à passer de façon systématique au Conseil Municipal l'approbation des comptes. Les comptes ne sont finalement approuvés à l'OTSI qu'après l'approbation du Conseil Municipal et il y a dans ce texte de 2004 un certain nombre de paramètres à devoir faire entrer dans la convention qui elle, sera obsolète au 31 décembre 2008. S'ajoutent en plus des textes récents dont nous attendons la lecture fine puisqu'il y a maintenant la possibilité de ville touristique donc nous allons voir en détail tout cela non seulement dans l'enceinte de la mairie mais avec le Président de l'Office de Tourisme puisqu'il s'agit que cette convention soit partagée, dans un souci de meilleur résultat pour la ville, parce qu'il y a des paris à gagner. Voilà ce que je peux dire dans un premier temps mais c'est un chantier que j'ai ouvert il y a déjà 4 semaines et qui s'avère assez complexe compte tenu de la pertinence à avoir dans le

cadre de l'Office du Tourisme puisqu'il ne faut pas oublier que le tourisme, c'est une donnée d'importance, en donnée économique et compte tenu de ce qui a déjà été engagé pour mettre en avant le patrimoine eudois et bien il faut pouvoir miser sur un Office de Tourisme qui puisse nous permettre de recevoir beaucoup de gens et une fois que les gens sont là, qu'ils puissent nous fournir une donnée économique d'importance. C'est le souhait de toutes les communes qui investissent beaucoup dans le tourisme. Et nous ferons comme les autres, nous travaillerons d'arrache pied cette convention de façon à ce que tout le monde soit gagnant. »

Mme MALLET : « Je voulais savoir si le nombre d'étoile qui avait été attribué comporte la conformité pour l'accès au public handicapé ? »

Mme la MAIRE : « Effectivement, il comporte cela, mais l'étude que nous avons faite démontre que c'est très complexe parce que le sens de la pente est telle, la complexité en tournant, nous n'avons pas encore la vraie solution technique mais il y a d'autres choses dans la convention. Il y a l'obligation que l'Office du Tourisme soit ouvert tout le dimanche. Donc là, il faut nous apporter des réponses sur ce sujet là. »

Mme MALLET : « Le tourisme est une compétence qui avait été prise aussi par la Communauté de Communes. »

Mme la MAIRE : « Non, le Tourisme n'est pas une compétence de la Communauté de Communes. Elle est observée par la Communauté de Communes parce que si la compétence était du ressort de la Communauté de Communes, et bien la ville du Tréport serait obligée de verser les recettes du Casino donc nous ne sommes pas sur une vraie compétence, nous sommes sur une observation du tourisme. »

Mme MALLET : « Il y a quand même des documents qui sont établis maintenant en commun et des salons qui sont faits en commun. Excusez moi mais nous ne pouvons plus vendre la ville d'Eu seule, il faut la vendre avec la Baie de Somme, avec un environnement plus large que la Ville d'Eu seule. »

Mme la MAIRE : « Nous sommes exactement dans cette ligne là. Vous n'avez jamais entendu un seul mot de ma part qui ne soit pas « travaillons le Tourisme ensemble » et je me réjouis que, justement, la Communauté de Communes travaille les documents ensemble, ce qui peut être économe, ne serait-ce même qu'en papier d'en avoir un ou plusieurs ensemble plutôt que chacun écrive difficilement sa copie et c'est justement un travail qu'apparemment la Communauté de Communes fait plutôt bien voire très bien. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport financier de l'OTSI.

5) FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Mme la MAIRE : « Je passe la parole à Madame ROBILLARD. »

Mme ROBILLARD : « Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif qui est géré depuis janvier 2005 par les Départements, c'est donc un dispositif départemental qui permet l'attribution d'aides financières pour les jeunes entre 18 et 25 ans. Cela recouvre plusieurs points comme les secours d'urgence avec des sommes pouvant aller jusqu'à 80 €, des aides au projet d'insertion pour tout ce qui est déplacement, achat de vêtement professionnel dans le cadre d'un projet ou des aides de longue durée pour un accompagnement dans le cadre de la santé, du logement ou de l'alimentation. Donc là ce sont des sommes qui peuvent aller jusqu'à 240 € par mois pour un jeune, sachant que là, ce sont des dossiers qui sont revus tous les trois mois par la commission.

Sans rentrer dans les détails, je peux vous dire simplement que les étudiants ne sont pas le public prioritaire pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, c'est essentiellement pour les jeunes qui sont en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sans ou avec de très faibles revenus et pas de conditions de délais de résidence dans le Département pour l'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Ce Fonds a apporté en 2007 des aides à plus de 2 500 jeunes seinomarins que ce soit en termes de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance.

Ce dispositif, à l'initiative du Département, est financé en partie par la participation volontaire des communes sur la base de 0,23 € par habitant pour 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le versement d'une contribution financière de 0,23 € par habitant pour 2008 au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et d'autoriser Madame la Maire à signer les documents à intervenir avec le Département de Seine-Maritime qui assure la gestion administrative, comptable et financière de ce dispositif. »

Mme la MAIRE : « Donc, avec la référence actuelle du nombre d'habitant de 8 081 soit un total de 1 858.63 €. »

Mme MALLET : « Vous parlez d'une commission où les dossiers sont revus tous les trois mois, est-ce que la Ville siègera dans cette commission ? »

Mme ROBILLARD : « En fait, les dossiers sont revus tous les trois mois lorsque ce sont des aides d'accompagnement de longue durée, sinon la commission se réunit en fonction des dossiers qui sont présentés. Alors au niveau de la présentation, oui c'est tout à fait possible, surtout que nous avons un dossier qui est présenté. »

Mme la MAIRE : « Et d'autant que nous recevions il y a quelques jours le Directeur de l'ANPE qui, comme nous, a remarqué le nombre très important de jeunes en errance c'est-à-dire qu'au lendemain des 16 ans, on quitte l'école, on n'est pas inscrit à l'ANPE et on attend. Alors un jour on se réveille et on voit qu'on a envi d'indépendance et ce n'est pas possible donc il faut les aider à remettre le pied à l'étrier et, entre autre, le Fonds d'Aide aux Jeunes peut être un outil d'importance parce que le chiffre de nos jeunes, garçons et filles, dans ce cas là, a été remarqué localement sur l'ensemble de la Seine-Maritime. Donc ce sera une priorité comme nous avons eu l'occasion de le dire au mois de Mars. »

Mme MALLET : « Nous n'avons pas l'imputation, c'est sur les fonds CCAS ou je ne l'ai peut être pas entendu tout à l'heure. »

Mme la MAIRE : « Ce sera sur le budget de la Mairie. »

Mme MALLET : « Oui mais sur quelle ligne budgétaire ? »

Mme la MAIRE : « Nous allons le voir juste derrière. Vous avez les décisions modificatives juste après. »

Mr PARISY : « Ce serait intéressant de faire le point dans un an pour savoir justement ce que nous avons versé au Département et de savoir combien a été utilisé sur la Commune. Je suis, comme vous, désolé d'apprendre qu'il y a autant de jeunes en errance mais on le voit un peu sur les scooters, puisque c'est mon sujet, mais quelles sont les retombées ? Parce que moi je suis d'accord pour que l'on verse et les contribuables le seront aussi je pense pour aider ces jeunes en errance mais il faudrait faire le point dans un an pour savoir combien nous allons retomber pour le retour sur l'investissement. »

Mme la MAIRE : « Il y aura des retours financiers mais il y aura aussi des retours d'aides techniques et là vous aurez sûrement beaucoup de mal à les comptabiliser financièrement parce que c'est un travail de longue haleine et je ne pense pas que ce soit en un an qu'on puisse en faire le bilan, je crois que c'est un travail à ne jamais lâcher parce que nos jeunes, c'est aussi notre avenir. Mais je vous rejoins et nous pourrons aborder tout à fait normalement ce point. Par contre, vous n'en connaîtrez pas le détail puisqu'il y a quand même une notion de secret sur les aides qui sont de cette façon attribuées. Mais sachez que le Département avec les aides qu'il reçoit doit mettre 24 fois plus de son propre côté que ce qui est rassemblé. »

Mr VITAUX : « Tout est une question d'échelle, c'est normal, donc c'est normal que le Département mette plus. »

Mme la MAIRE : « Mais il considère que c'est aussi dans ses missions et nous tous ici, autour de la table, nous allons savoir par le vote, je pense que tout le monde considère que c'est dans nos missions. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une contribution financière de 0,23 € par habitant pour 2008 au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et autorise Madame la Maire à signer les documents à intervenir avec le Département de Seine-Maritime qui assure la gestion administrative, comptable et financière de ce dispositif.

6) TAXE D'HABITATION

Mme la MAIRE : « Vous savez qu'avec les dernières dispositions qui ont été votées dans les Assemblées, il faut prendre date sur les hausses ou les baisses comme nous souhaitons en terme de taxe avant le 1^{er} octobre. Il était donc légitime d'aborder les deux points qui vont suivre. L'institution d'abattement facultatif pour charge de famille et le deuxième assujettissant des logements vacants depuis plus de 5 ans à la taxe d'habitation. Je laisse à parole à Monsieur Romuald LEVESQUE qui va vous développer ces deux sujets. »

A) INSTITUTION D'ABATTEMENT FACULTATIF POUR CHARGES DE FAMILLE

Mr LEVESQUE : « Comme vient de vous le dire Madame la Maire, nous proposons d'instituer un abattement pour charges de famille dont je vais vous expliquer quelle est la situation actuelle au niveau de la taxe d'habitation puis la proposition que nous vous faisons.

La situation actuelle, c'est un abattement de 15 % en général à la base dont tout le monde bénéficie, puis pour charges de famille 10 % pour le premier enfant, 10 % pour le deuxième enfant, 15 % pour le troisième et suivant.

Concernant les charges de familles la situation actuelle est une situation de droit sans intervention du Conseil Municipal, c'est-à-dire que l'on est au minimum de ce que prévoit la réglementation.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour instituer une majoration de l'abattement pour charges de famille :

- . de 5 points pour chacune des deux premières personnes à charge,
- . de 5 points pour les personnes à charge suivantes.

En cas d'accord, Madame la Maire sera chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux.

B) ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS A LA TAXE D'HABITATION

Mr LEVESQUE : « Les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de la taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonération et dégrèvement.

Je vous rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants :

- Si au cours de la période de cinq années, le logement est occupé plus de 30 jours consécutifs, la taxe n'est pas due.
- Le dégrèvement de la taxe peut aussi être accordé si le logement ne peut être rendu habitable qu'au prix de travaux importants.

- La vacance involontaire est également prise en compte. C'est le cas si l'on ne trouve pas de locataire ni d'acheteur malgré toutes les démarches nécessaires ou si le logement va disparaître ou faire l'objet de travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition dans un délai proche.

Et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune. »

Mr VITAUX : « Pour le point b, est-ce que vous avez déjà estimé le nombre de logements vacants et les recettes que vous pourriez en déduire ? »

Mme la MAIRE : « Si on reprend le recensement de 1999, il y avait 300 logements vacants. Sur les données du recensement qui va être rendu, il y en a maintenant 500. »

Mr VITAUX : « C'est l'OPAH qui vous donnera ces chiffres là ? »

Mme la MAIRE : « Non, c'est le recensement qui a été fait au mois de janvier, chacun dans notre domicile nous avons été recensé à la ville d'Eu. Mais, par contre, soyons prudents parce que parfois pour certain dans la désignation du logement, il s'agit d'un garage. Donc bien sûr, ils vont faire réclamation et ils n'auront pas de plein droit cette imposition. Il y a dans ce nombre de logements vacants, quand même un certain nombre qui représente des annexes du Château. Eh oui cela peut être identifié comme logement. Ne citerons les écuries, un certain nombre de locaux qui ne sont pas forcément affectés à quelque chose, donc cela peut tromper le chiffre de 300 du début et le chiffre 500 de tout de suite. Et par ailleurs, il n'y a, en l'état actuel, pas véritablement de données sur ce qui est vacant depuis 5 ans. Donc il est très difficile d'élaborer comme ça tout de suite une hypothèse fixe, il faut se mettre dans une fourchette donc c'est surtout significatif au moment où l'on lance une opération de rénovation de l'habitat et c'est d'importance pour un certain nombre de propriétaires peu nombreux de la Ville d'Eu qui ne souhaitent pas louer. Cela peut être incitatif à accepter que quelqu'un habite ou que quelques uns puissent habiter. »

Mr VITAUX : « Donc, comment comptez-vous affiner ce chiffre de 500 logements suite au dernier recensement alors ? Vous allez mettre un enquêteur de nouveau sur le terrain ? »

Mme la MAIRE : « Non, nous n'avons pas besoin d'enquêteurs, nous allons demander au Trésor Public de bien vouloir se pencher sur le sujet mais à partir du moment où vous l'aurez voté. Nous n'allons pas le missionner pour faire quelque chose si le Conseil Municipal tout à l'heure refuse. D'ici le mois de février ou mars lorsque nous présenterons le budget, nous aurons plus de données que cela. »

Mr LAMORIL : « Madame, je voudrais reprendre la conversation pour cette taxe d'habitation, avez-vous fait une approche de combien cela allait diminuer les revenus de la Commune sur la question A ? »

Mme la MAIRE : « Il va y avoir une baisse de recettes de la Commune où nous nous situons là aussi dans une fourchette, dans la mesure où vous savez que sur la taxe d'habitation, il existe un certain nombre de personnes qui ne sont assujetties à la taxe d'habitation. Nous avons déjà les personnes aux RMI, les veuves ou veufs, un certain nombre de non imposables, les plus

de 60 ans, enfin il y a tout un tas de conditions qui changent déjà d'une année sur l'autre. Mais nous pensons nous situer en dessous de 30 000 €.»

Mr LAMORIL : « Et pour la deuxième question, je voulais savoir qui va être chargé de déterminer l'application de ce règlement et à partir de quelle date d'ailleurs vous appliqueriez ce règlement et comment se fera l'information. »

Mme la MAIRE : « Alors nous répondrons aisément à l'ensemble de vos questions comme je vous le disais tout à l'heure après le vote. Alors, comment faire pour faire appliquer ce règlement ? Il existe tout un tas de données qui doivent se croiser puisque nous savons quand même qui est propriétaire, et nous savons quand même si c'est habité ou pas. Après il y aura des visites de locaux à partir du moment où il faut faire observer que ce logement soit vide de meubles et vous avez vu dans la liste des points qui sont écrits qu'il y a des indications qui font que cela ne sera pas toujours le cas. Mais, pour l'information, d'abord l'application c'est dès le 1^{er} janvier de l'année puisque vous le votez pour l'année 2009, donc applicable dès le 1^{er} janvier 2009 et en plus, est précisé que la référence est le 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Donc là, vous avez votre réponse dans le texte.

Sur le deuxième point, comment le faire, nous avons un journal municipal, il est distribué, la presse, je suppose, en fera état, je crois qu'il y a des moyens divers et variés pour informer les gens. De même que nous informerons aussi, si vous votez, sur la baisse de la taxe d'habitation pour charge de familles par les mêmes moyens. »

Mr VITAUX : « Madame, je rebondis sur ce que vous venez de parler c'est-à-dire de visites de locaux, cela veut dire que vous allez mettre en place une personne qui sera assujettie à faire cette visite ou vous allez déléguer auprès d'un huissier ou auprès d'un autre service ? »

Mme la MAIRE : « La Mairie va réfléchir sur le sujet. La Mairie peut, dès à présent, aller visiter. »

Mr GASTON : « Ce sont les services fiscaux qui s'occupent de tout. »

Mme la MAIRE : « Vous avez, en l'état actuel, déjà des possibilités de visites sur des gens qui font des constructions supplémentaires dans leur logement sans permis de construire. Vous avez tout un tas de dispositifs pour aller faire ces contrôles, c'est ça qui continue. »

Mr VITAUX : « Donc vous ferez aussi appel à certaines dénonciations alors. »

Mme la MAIRE : « Pas du tout. Nous n'avons pas besoin d'avoir à faire dénonciations. »

Mr VITAUX : « De délation alors ? »

Mme la MAIRE : « Mais nous n'avons pas besoin. Les choses se savent le plus souvent vu de la rue et n'oubliez pas qu'il y a certaines personnes qui font des vues d'avion et ce n'est pas la Mairie qui les commande. »

Mr VITAUX : « Nous aurions aimé, Madame, qu'au cours de ce point, vous nous donniez ces éléments écrits pour que nous puissions avoir au moins votre process qu'on puisse savoir comment vous voulez faire le recensement de ces logements vacants. Là pour l'instant cela me paraît un peu flou. »

Mme la MAIRE : « Monsieur, nous avons un recensement puisqu'il y a les données qui émanent de l'Etat par le recensement dont vous avez rempli les documents au mois de janvier. Ceci est une donnée, c'est en cours d'exploitation et je vous ai bien dit que les 300 d'avant sont actuellement tournés vers 500. Deuxièmement, il ne faudrait pas confondre ce point à l'ordre du jour et le débat d'orientation budgétaire qui viendra après.

Avez-vous d'autres questions ? »

Mr VITAUX : « Je voulais savoir si nous pourrions, pour ce point n°6, voter chaque point c'est-à-dire le point a et le point b séparément s'il vous plait. »

Mme la MAIRE : « Tout à fait. »

Mr BARBIER : « Je voulais juste dire que c'était vraiment une compétence des services fiscaux. Je prendrai comme exemple la redevance audiovisuelle, si vous dites que vous n'avez pas de télé à un moment ou à un autre, on peut venir chez vous voir si vous avez une télé. Donc ce n'est pas du tout de la compétence de la Mairie, c'est un vote par contre en Conseil Municipal, mais après cela relève des services fiscaux. »

Mr VITAUX : « Mais je voulais juste la réponse puisque ce n'était pas donné au départ. »

Mme la MAIRE : « Moi je pensais réellement que vous étiez au courant que l'Etat avait ses services fiscaux. »

Mr VITAUX : « Etant membre de cette maison je le pense oui. »

Mme la MAIRE : « Vous souhaitez donc un vote par point séparé donc nous allons d'abord voter sur l'abattement pour charge de famille. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour instituer une majoration de l'abattement pour charges de famille :

- . de 5 points pour chacune des deux premières personnes à charge,
- . de 5 points pour les personnes à charge suivantes.

Mme la MAIRE : « Je vais donc vous demander maintenant de vous prononcer sur les logements vacants. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, accepte d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Madame la Maire sera chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Mme la MAIRE : « C'est étonnant, les mois changent et les gens changent de position. »

Mr VITAUX : « Pouvez-vous répéter, je n'ai pas bien entendu. »

Mme la MAIRE : « Je viens de dire que les mois passent et les gens changent de position. »

Mme MALLET : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. »

7) REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE – APPROBATION

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur Philippe LENGLET. »

Mr LENGLET : « Nous avons lors de la dernière réunion du Conseil Municipal longuement évoqué les modifications apportés au régime et au fonctionnement de la cantine scolaire. Nous n'avions pas joint à l'époque avec les documents dont vous étiez les destinataires, le texte du règlement de la cantine scolaire. Nous l'avons donc ajouté dans l'ordre du jour de cette séance pour le soumettre à votre réflexion et à votre vote.

Vous avez probablement eu le temps de lire ce nouveau règlement. Nous avons même pris la peine de mettre l'ancien règlement intérieur pour que vous puissiez faire des comparaisons. Tous ces documents étant en votre possession, vous pouvez de ce fait vous faire une idée et nous donner votre avis. »

Mme MAGNIER-AUGER : « J'avais parlé la dernière fois du problème des allergies et je vous avais parlé du PAI (projet d'accueil individualisé) à concevoir avec la famille et les médecins et je crois que ce serait bon de le préciser dans ce paragraphe là. »

Mme la MAIRE : « Lorsqu'il y a un certificat médical, c'est bien un projet médical. »

Mme MAGNIER-AUGER : « Non. »

Mme la MAIRE : « Non mais tout dépend des différents types d'allergies. Donc, ceci est la phrase type mais bien entendu que le règlement intérieur général à l'école doit aussi être adapté en fonction de certains impératifs et il est vrai que l'allergie est un impératif. Mais ce n'est pas une disposition réglementaire mais c'est une disposition qui peut être mise en place donc j'entends ce que vous dites mais ce sera forcément adéquat sur mesure. »

Mme MAGNIER-AUGER : « Disons que cela permettrait d'y engager les parents parce que nous avons l'impression parfois, nous en tant que Directeur ou Directrice lorsque nous leur en parlons, ils ont l'impression d'être un peu exclus. Donc je pense que cela leur permettrait de s'engager à le faire tranquillement et sereinement. »

Mme la MAIRE : « D'accord, alors à ce moment là je vous propose qu'entre Directeurs d'écoles vous vous réunissiez et que puisse être fait un ajout et que nous puissions le rendre plus adéquat mais là aujourd'hui ce sont les conseillers municipaux qui parlent et effectivement votre remarque a du sens mais elle est quand même assez particulière donc bien entendu que nous écouterons après la réunion des Directeurs mais il faut que tous les Directeurs soient d'accord sur le même texte. Donc nous l'élaborerons à ce moment là et Monsieur LENGLET, je vous le propose avec les Directeurs d'écoles. »

Mme MALLET : « Puisque nous sommes sur la cantine municipale avec le nouveau mode de financement, est ce que vous pouvez dire si la fréquentation est plus importante ? »

Mr LENGLET : « Oui j'ai pris la peine cet après midi de récolter les chiffres. En ce qui concerne la cantine, il y a eu jusqu'à ce jour 358 utilisateurs, tous modes d'utilisations confondus puisque l'on peut ne venir qu'une journée et ne pas venir chaque jour. »

Mme MALLET : « Oui mais nous ne savons pas si c'est 358 repas par jour. »

Mr LENGLET : « Non ce sont 358 familles qui ont utilisé les services de la cantine scolaire c'est-à-dire à peu près 40 de plus que l'année passée. »

Mme MALLET : « Touts établissements confondus ? »

Mr LENGLET : « Oui tous établissements confondus. 234 élèves à Brocéliande, 51 à Mélusine et 73 à Primevère. »

Mme MALLET : « Est-ce que nous pourrions avoir un exemplaire, vierge naturellement, du document que le CCAS est amené à remplir avec les familles pour savoir les renseignements qui sont demandés, est ce que cela pourrait être mis en annexe la prochaine fois ? »

Mme ROBILLARD : « Ce sont uniquement des documents administratifs qui sont remis réellement par la famille au CCAS. »

Mme MALLET : « Est-ce que nous pourrions en avoir la liste ? »

Mme ROBILLARD : « La liste des pièces justificatives ? »

Mme MALLET : « Oui. »

Mme ROBILLARD : « Oui bien sûr. C'est ce qui est donné à l'accueil. »

Mme MALLET : « Que nous l'ayons en annexe la prochaine fois ou dans le compte rendu. »

Mme ROBILLARD : « Nous pouvons vous les mettre dans vos casiers. »

Mr PARISY : « Je me félicite du nombre grandissant d'enfants qui mangent à la cantine, est-ce que sur le long terme, cela ne va pas poser un problème sur le plan humain au niveau des assistantes maternelles parce qu'il y a de la surveillance parce que le nombre est grandissant des enfants qui mangent à la cantine donc ils doivent être surveillés, encadrés ? »

Mr LENGLET : « Pour le moment, il faut se réjouir de cette augmentation et si elle devait se poursuivre nous nous adapterons en fonction de l'évolution des choses mais c'est vrai qu'il faut se réjouir de voir davantage de familles utiliser ce service qui garantit quand même à l'enfant un repas complet et solide par jour. »

Mr PARISY : « Mais c'est vrai qu'au moment du repas ils sont un peu turbulents quand même. »

Mme MALLET : « Il y a déjà deux services pour les primaires et deux services pour une maternelle. Puisqu'il y a 70 petits on ne peut pas les faire manger tous en même temps, ce n'est absolument pas possible. »

Mme la MAIRE : « Il ne faut pas oublier que c'est déjà au moins pour certaines familles un repas de qualité par jour. »

Mr LAMORIL : « Est-ce que sur les 358 utilisateurs dont vous avez parlé Monsieur LENGLET, il y a eu beaucoup de demandes d'aides pour payer les tickets ? »

Mr LENGLET : « Alors là je vais m'adresser à Madame ROBILLARD puisque c'est elle qui, au sein du CCAS, analyse ces demandes. »

Mme ROBILLARD : « Il y a des demandes où tout n'est pas encore enregistré. La personne qui s'occupe de ces dossiers là est encore entrain de faire des rappels aux parents qui n'ont pas encore donné tous les justificatifs. Donc, le dossier n'est pas bouclé pour l'instant. Nous pourrons peut être le présenter une autre fois quand tout sera bouclé. »

Mr LAMORIL : « Je vous en remercie. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de la cantine scolaire dont une copie est jointe en annexe n°1 ainsi que l'ancien règlement.

8) RESIDENCE DU QUEBEC – DENOMINATION D'UNE RUE

Mme la MAIRE : « Au cours de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de réfléchir sur le choix du nom d'une rue qui restait à dénommer.

Nous avons extrait le nom « rue du Québec » pour appeler « Résidence du Québec » donc il fallait apporter un nouveau nom.

Lors du défilé du 1^{er} septembre 2008, puisque c'était la célébration de la libération de la Ville d'Eu, j'avais mis en avant que les libérateurs de la Ville d'Eu venaient du Québec et qu'ils étaient le régiment de la Chaudière. J'ai donc proposé ce nom sachant que c'est un régiment qui a beaucoup souffert et qui était composé de personnes qui étaient d'authentiques héros, qui ont sacrifié leur vie pour libérer notre patrie, il était donc d'importance en plus en cette année du Québec, que nous soulignons leur force et leur désir de nous libérer. Pour ceux qui n'étaient pas présents le 1^{er} septembre, je vais reprendre un extrait de mon discours.

« ... Il m'est agréable cette année où nous fêtons le 4^{ème} centenaire de Québec, de rappeler le sacrifice de nos « cousins » d'outre-Atlantique.

Le Régiment de la Chaudière est issu de la milice canadienne sous le régime français de la seigneurie de Taschereau en 1736 aux abords de la rivière « Chaudière » et appartient au 4^{ème} bataillon du district de Québec.

La campagne de France fut pour ces soldats une série d'épreuves meurtrières : débarquant le 6 juin 1944 près de Barnières sur mer (nom de code Juno Beach), ce fut un des seuls régiments francophones parmi les forces alliées. Dès le 1^{er} jour de combat, les pertes subies s'élèvent à 105 hommes, 10 jours plus tard et après une lutte meurtrière incessante, les « Chauds », comme on appelle nos libérateurs, se trouvent face à l'aérodrome de Carpiquet, près de Caen. Il leur faudra près d'un mois pour gagner cette position. Ceci coûtera la vie à plus de 200 hommes de ce régiment. Ils participent ensuite à la prise de la ville de Falaise le 25 août. Mais la guerre n'est pas finie pour les « Chauds » : après avoir libéré la Normandie, ils inscrivent leurs noms dans plus de 10 batailles avant le 8 mai 1945, date de la capitulation allemande. »

J'avais évoqué le fait que nos libérateurs canadiens ont payé un lourd tribut lors du débarquement manqué à Dieppe le 19 août 1942, et j'ai souhaité que ce grand pays qui comptait au 1^{er} septembre 1939 seulement 4 500 soldats et qui s'est mobilisé massivement pour venir en

Europe défendre les valeurs de la démocratie contre le totalitarisme, soit honoré et je vous propose donc d'appeler cette rue : « **Rue du Régiment de la Chaudière** ».

La dénomination de cette rue par le nom de ce régiment serait un hommage appuyé à nos libérateurs canadiens. »

Mr VITAUX : « Sans vouloir faire des panneaux de signalisation qui mettent des tonnes et des tonnes de texte, est-ce que vous pouvez mettre un petit historique en dessous de cette plaque dans la rue pour résumer un peu cet évènement ? »

Mme la MAIRE : « Les plaques ont habituellement une taille réglementaire mais je vais donner la parole à Monsieur GREBOVAL parce que ces temps ci il a fait faire pas mal de plaque alors techniquement il sera sûrement bien meilleur que moi. »

Mr GREBOVAL : « Pour l'instant, il n'y aura certainement pas de texte par rapport à ces noms de rues mais ce que nous pourrions faire, c'est avoir un panneau dans le lotissement qui indique pourquoi nous avons appelé ces noms de rues comme cela. Je pense qu'il serait plus intéressant d'avoir un panneau qui indique tout cela dans le parc où il y aura une promenade. »

Mr VITAUX : « Ce serait au moins judicieux. »

Mr GREBOVAL : « Ce serait plus intéressant puisque l'on verrait les 5 rues. »

Mr VITAUX : « Et pour le tourisme et pour les habitants c'est mieux. »

Mr GREBOVAL : « Il ne faut pas oublier que des panneaux restent toujours des panneaux et qu'il y a toujours des gens qui sont bien attentionnés pour les plier. »

Mme la MAIRE : « C'est un fait que le lundi matin, le nombre de panneaux pliés à la ville d'Eu est impressionnant. »

Mme MALLET : « Même Le Briquet a perdu son identité. »

Mme la MAIRE : « Mais il n'a pas brûlé quand même ? »

Mme MALLET : « Alors je ne sais pas si je dois demander mon rattachement à Etalondes. »

Mr GREBOVAL : « Nous allons l'appeler « l'Allumette ». »

Mme MALLET : « Il va falloir que je fasse tous mes papiers pour un changement de dénomination de rue alors. »

Mme la MAIRE : « Je tiens à vous signaler que, pour ceux qui ont eu l'inconvénient d'avoir leur nom de rues changé, la mairie fait un accompagnement en portant en Sous-Préfecture le document pour modifier la carte grise du véhicule puisque c'est la seule obligation qu'il y ait en modification et la Mairie prévient EDF, GDF, La Poste, France Telecom, les Impôts. »

Mr LAMORIL : « Il y a aussi les cartes d'identité nationale Madame. »

Mme la MAIRE : « Non Monsieur. Nous avons le document de la Sous Préfecture qui dit qu'il n'y a pas obligation à changer dans la mesure où c'est référencé au niveau de la Sous Préfecture les changements de nom. Donc l'obligation c'est uniquement la carte grise de chaque véhicule. »

Mr LAMORIL : « Vous savez bien que nous en apprenons tous les jours Madame. »

Mme la MAIRE : « Même le permis de conduire, nous ne sommes pas obligés de le changer. Mais par contre le permis de conduire c'est très facile à faire puisqu'il y a juste la petite case et vous vous présentez à l'administration et ils vous le font automatiquement. »

Mme BRIFFARD : « Je voulais juste dire à Monsieur VITAUX que je l'invitais à aller voir le panneau et justement il y a ce que vous réclamez. »

Mr PARISY : « Et s'il y avait des professionnels dans une rue, vous interviendriez aussi ? »

Mme la MAIRE : « Justement s'il y avait des professionnels dans une rue, moi je voudrais poser la question puisqu'il y a quelques années, il y a la rue du Tréport qui est devenue la rue Jean Duhornay, il y a quelques années il y a eu une rue du Stade qui est devenue la rue Jacques Anquetil, y a t'il eu accompagnement ? Vous demanderez à ceux qui étaient là à cette époque là ce qui a été fait. Nous en reparlerons, cela peut être un excellent sujet. »

Mr PARISY : « Je suis d'accord avec vous mais je ne vis pas du passé, je vis avec l'avenir et je regarde devant moi. »

Mme la MAIRE : « Je voulais dire quand même que nous sommes forts de notre passé pour être dans le présent tout de suite et dans l'avenir demain. Donc n'oublions pas le passé et qu'en l'occurrence il n'y avait pas de professionnel rue Alexis Carrel qui depuis hier s'appelle Rue Charles Darwin et ont été écrit quelques mots sur le panneau. Et depuis aujourd'hui, des habitants nombreux se sont précipités pour nous donner le document puisque nous leur donnons une attestation de reçu et à la date buttoir qui a été fixée, je crois, au 21 septembre et bien quelqu'un de la Mairie emmènera tous ces documents là à la Sous Préfecture et ils recevront individuellement leur carte grise rectifiée ou nouvelle, je ne sais pas trop comment cela se passe dans ces conditions là. »

Mr VITAUX : « C'est du service public ça, c'est bien. »

Mr PARISY : « Non c'est du social. »

Mme la MAIRE : « Non moi j'appelle cela du service public. Je rejoins Monsieur VITAUX. Si vous n'avez pas d'autres questions pour la Résidence du Québec, nous allons passer au vote. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'appellation de la « Rue du Régiment de la Chaudière. »

Mme la MAIRE : « Je vous rappelle quand même les noms de rues :

Résidence du Québec avec la rue du régiment de la Chaudière ; l'Allée de la Nouvelle France et la rue de Montréal qui sont donc les trois grandes rues perpendiculaires. Toutes les trois donnent au bout sur la rue de l'Esarbeau et après la rue de l'Esarbeau c'est le parc des Hurons, donc ce sera très certainement un endroit qui pourra être aménagé comme je viens de l'entendre.

Les trois rues de Montréal, de la Nouvelle France et du Régiment de la Chaudière, pour se rapprocher de la grande route, toutes les trois cognent sur la rue Samuel De Champlain. Et au milieu de la rue Samuel de Champlain, dans la continuité de l'allée de la Nouvelle France, il y a la rue Jacques Cartier. Voilà pour la Résidence du Québec que vous avez pu visiter les uns et les autres parce que c'est une promenade intéressante et une grosse partie de chantier qui est déjà bien avancé. Par contre nous avons vivement regretté, je vous le dis en information, que la Société qui était chargée de la construction, ait retenu aussi peu de dossier concernant la ville d'Eu. Il y en avait plus de 200, et il y a deux dossiers de la Ville d'Eu qui ont été retenus. »

9) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : AVENANT N°1 DE RECONDUCTION D'UNE DUREE D'UN AN POUR UN MOTIF D'INTERET GENERAL

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « Je vous informe que la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2002 a confié pour six ans à compter du 1^{er} janvier 2003 la DSP de l'assainissement à la société des eaux de Picardie (VEOLIA).

Le contrat d'affermage prend fin le 31 décembre 2008 et la ville souhaite poursuivre l'exploitation de son service d'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public.

Sachant que la station d'épuration actuellement en construction ne sera pas opérationnelle avant 2010, il est prévu que la station d'épuration d'Eu - Le Tréport reste en service au cours de l'année 2009.

Aussi, la procédure de choix du nouveau délégataire ne peut être engagée sans indication précise quant à la date de mise en service de la nouvelle station d'épuration. Le contrat d'affermage du service d'assainissement collectif avec VEOLIA ne peut donc faire l'objet que d'une prolongation d'un an pour un motif d'intérêt général tenant à la nécessité de continuité du service. »

Mr VITAUX : « La raison de ce contrat précaire est due suite à la future station ou c'est parce que vous voulez aussi revoir complètement le contrat avec la compagnie dans un an ? »

Mr GREBOVAL : « Non c'est parce que, pour l'instant, nous n'allons pas prendre un contrat de 4 ans alors que la station d'épuration fonctionnera dans un an. Donc ensuite nous repartirons avec un nouveau contrat au Tréport. »

Mme la MAIRE : « Il aurait été maladroit d'avoir un contrat de 4 ans alors qu'il y aura une année ou deux non effectives. Donc là aujourd'hui, nous faisons un renouvellement d'un an et nous vous demanderons sûrement un autre renouvellement d'un an puisque nous ne pouvons fonctionner que par avenant d'un an. »

Le Conseil Municipal,

vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993,
vu les articles L 1411-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,
vu l'exposé de Madame La Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame La Maire à procéder, pour un motif d'intérêt général, à la signature d'un avenant de reconduction de la DSP d'assainissement pour une année à compter du 1^{er} janvier 2009.

10) REALISATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Mme la MAIRE : « Je vais vous développer ce dossier sachant que je vais lire l'intégralité des trois points pour mieux comprendre la globalité du projet. Ensuite je m'appesantirai sur l'été fort chaud que nous avons eu par rapport à l'accueil des gens du voyage parce que nous avons traité avec beaucoup d'assiduité ce dossier qui a été assez compliqué.

A) ACQUISITION D'UN TERRAIN

La Commune souhaite faire l'acquisition d'un terrain, appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tréport, cadastré A n°31 pour une superficie de 13 129 m², situé au lieudit « Les Garennes », afin d'y aménager une aire d'accueil des gens du voyage.

Le Service des Domaines a estimé ce bien aux alentours de 25 000 € en chiffres arrondis soit une base proche de 2 € le m².

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 25 000 € hors frais.
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

B) TRAVAUX DE REALISATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : DEMANDES DE SUBVENTION

Je vous informe que la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et l'arrêté du Préfet de Seine Maritime en date du 29 décembre 2003 approuvant le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ont conduit les villes d'Eu et du Tréport à proposer la création d'une aire commune.

Après avoir envisagé l'implantation de l'aire d'accueil à proximité de Ponts et Marais puis de Saint Quentin Lamotte, le choix d'un site en bordure de l'aérodrome dont le propriétaire est actuellement la Chambre de Commerce et d'Industrie a recueilli l'avis favorable de la plupart des acteurs du dossier.

La SAFER ayant donné en mars 2008 son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A31, mais là en l'occurrence il n'y a pas lieu de demander à la SAFER son accord puisque c'est une parcelle qui est non affectée agricole donc ce n'est pas du ressort de la SAFER

donc ces petites lignes je vous demanderai de les enlever puisqu'elles étaient liées à la parcelle de Saint Quentin Lamotte.

Dix emplacements pour une capacité de vingt caravanes puisque nous nous sommes regroupés avec Le Tréport et un bloc sanitaire sera créé. Une clôture périphérique matérialisera la délimitation du terrain. Nous avons, au cours de l'été, beaucoup avancé sur ce dossier pour délimiter ce terrain entre autres sur la partie qui va être contre la prairie qui elle-même est contre l'aérodrome avec un merlon de terre de hauteur conséquente avec des poteaux qui permettront de mettre du grillage en haut et ces poteaux seront arrimés sur le sol de base de façon à avoir un édifice solide. Bien sûr tout cela sera mis avec des plantations et ce projet d'aménagement sera complété par une sortie sur le CD 925 qui est à l'étude actuellement au Conseil Départemental.

Sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Eu, puisque la ville du Tréport l'a choisi ainsi, le coût de l'opération est estimé à une somme d'environ 305 000 € H.T, soit 364 780 € TTC dont 250 000 € H.T de travaux et 30 000 € d'acquisition de terrain.

Des subventions de la part de l'Etat et d'autres organismes financeurs peuvent être obtenues.

Dans la mesure où ce projet est engagé avant le 15 septembre, il est possible d'attendre 70 % sur la dépense totale de la part de l'Etat.

Si nous nous engageons après cette date du 15 septembre et ce jusqu'au 31 décembre il ne s'agira plus que de 50 % de subvention et après le 31 décembre il n'y a plus de subvention.

Vu le plan de financement prévisionnel suivant, il est donc demandé au Conseil Municipal :

Dépenses H.T	Recettes minimales attendues
Acquisition du terrain / autres frais: 30 000 € Maîtrise d'œuvre : 25 000 € Montant des travaux : 250 000 €	Subvention Etat : 213 500 €
Total des dépenses H.T : 305 000 €	Total de subventions : 213 500 €, soit 70 %

- d'autoriser Madame la Maire à signer une convention de financement avec la ville de Le Tréport, conformément à l'accord intervenu entre les deux villes en 2003,

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,

- d'autoriser Madame la Maire à engager l'opération sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au BP 2008 : Compte 1321 programme 113.

C) ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Je vous indique que la ville souhaite engager dans les meilleurs délais les travaux de réalisation d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage.

Afin de désigner un maître d'œuvre chargé du suivi des travaux, la ville a procédé à une consultation, conformément à l'article 74 du code des marchés publics.

Etant donné l'estimation prévisionnelle du projet, Madame la Maire propose que le cabinet Kardous soit retenu pour une prestation de maîtrise d'œuvre d'un montant estimatif provisoire HT de 25 000 €, soit 29 900 € TTC.

Monsieur Kardous serait ainsi mandataire du groupement solidaire formé avec le cabinet d'études V3D Concept SARL (Dieppe).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

Inscription budgétaire BP 2008 : compte 2312 programme 113.

Voilà le document tel qu'il est présenté. Maintenant je me dois de préciser pour ceux qui ne le sauraient pas que nous sommes sur une aire d'accueil de gens du voyage et non pas sur une aire de grands rassemblements. Les aires de grands rassemblements, c'est seulement du domaine de compétence de la Communauté de Communes, qui à ce jour, n'a pas encore affecté de terrain pour les grands rassemblements.

Maintenant je vais vous raconter l'été tel qu'il s'est produit.

Dans un premier temps, il n'y avait pas beaucoup de gens du voyage, on racontait que c'était parce qu'il y avait des risques de méningite mais ce n'était sûrement pas ça, ce devait être une coïncidence toujours est-il qu'ils sont arrivés. Ils sont donc arrivés pour s'installer sur l'aire de captage de Ponts et Marais et après s'être installés sur l'aire de captage de Ponts et Marais comme c'est strictement interdit vous pensez bien que le Préfet a exigé qu'ils soient évacués et ils ont été conduits d'abord sur un premier terrain qui est en haut de la rue de l'Europe et je n'étais pas là à ce moment là mais nous étions sur une cinquantaine de caravanes, première arrivée.

La deuxième arrivée, au bout de la route de Mers les Bains, sur une pointe qui est en propriété au Conseil Général de Seine-Maritime mais qui est sur le terrain de la Commune de Mers les Bains, et là, nous avons eu 35 caravanes. Dans l'entre fait, ceux de la rue de l'Europe sont partis et puis à nouveau il y a eu d'autres personnes qui ont souhaité arriver donc ils ont été conduits à nouveau rue de l'Europe et là nous étions de l'ordre de 80 caravanes. Nous sommes allés voir ceux installés sur la pointe de Mers les Bains alors que ce n'était pas de notre compétence et que je n'ai pas le droit de demander à la Police Municipale d'y aller. Nous avons parlementé avec eux, nous avons exigé la présence de Mers les Bains et nous avons demandé la présence des gendarmes. Ils sont venus, nous avons discuté avec eux, nous avons donné une date butoir qui était deux jours après et deux jours après nous nous sommes installés avec l'adjoint de Mers les Bains, Madame BRIFFARD, Monsieur GREBOVAL, Monsieur HENNEBICQUE puisque Monsieur GASTON était parti en vacances et moi-même, nous n'avons pas bougé jusqu'au moment où ils sont partis. Mais cela faisait déjà beaucoup de jours où nous avons passé beaucoup de temps avec eux. Ensuite il a fallu aller négocier sur l'aire de la Rue de l'Europe, non pas parce qu'ils faisaient du bruit mais parce que les employés municipaux ramassaient des asticots en pagaille, des sacs poubelles non fermés et je vous passe toutes sortes de détails. Nous avons bien sûr mis des containers, nous en avons rajouté et nous avons donné un ultimatum au lundi. Et le lundi midi, ils étaient tous partis. Pendant ce temps là, un autre groupe est arrivé dans l'aire de stationnement de l'entreprise Techni Bureau et ils y ont passé tout le mois d'août et à la fin du mois d'août ils sont partis, l'entreprise s'appropriait à réutiliser ses locaux pour stationner et

l'endroit derrière les cyprès était très particulier. Voilà un été où les élus ont été sur le terrain par rapport aux gens du voyage et cela a pris beaucoup de temps et nous n'avons rien à dire à la Sous Préfecture parce que nous n'avons pas d'aire pour les gens du voyage.

La date buttoir, c'est le 31 décembre 2008 et l'application en est depuis le mois de juillet 2000. Donc ça, c'est la réalité sur le terrain. »

Mr VITAUX : « Madame, je trouve normal et je trouve très bien que l'on puisse trouver enfin après de longues années de discussion sur ce sujet un terrain pour les gens du voyage. Pour autant quelques questions me viennent à l'esprit. Concernant le coût, vous parlez d'une participation de la ville du Tréport, si j'entends bien les 25 000 € d'acquisition de terrain seront à partager avec la Ville du Tréport ?

Deuxièmement, lorsque vous parlez de date buttoir avant le 15 septembre, est-ce que cette subvention d'Etat est garantie ?

Concernant le coût et le partage des coûts d'entretien, est-ce qu'il y aura également un partage du coût d'entretien pour les travaux, pour le nettoyage de l'espace par la Ville du Tréport et la Ville d'Eu ; est-ce que 10 places pour 20 caravanes suffisent même si c'est en fonction de la taille de la commune et qu'advient-il si de nouveau, malgré le fait que vous avez répondu à l'obligation de l'Etat, une colonie de plus de 40 ou 50 caravanes comme vous l'avez vécu cet été qu'advient-il si elles viennent frapper à nouveau sur votre territoire eudois malgré le fait que vous ayez un terrain.

Et enfin ma dernière question, y aura-t-il un système de gardiennage à temps complet pour contrôler l'entrée et la dégradation de cet espace ? »

Mme la MAIRE : « Votre première question c'est l'achat avec la ville du Tréport. Tout est prévu à part égalz. C'est nous qui construisons et ensuite ils nous verseront leur part, c'est prévu dans la convention. Cela me permet d'arriver tout de suite sur le coût de fonctionnement : c'est la ville d'Eu qui assumera et la ville du Tréport nous versera la moitié de ce que cela représente en terme de coût, c'est également ce qui était prévu dans la convention. »

Mr VITAUX : « Tout est y compris, y compris le temps de travail du personnel ? »

Mme la MAIRE : « Oui tout est dans la convention. Dans la convention il est noté la liste des charges et cela sera estimé année après année et cela sera revu tous les ans. Là-dessus je pense que c'est assez clair dans la convention de 2003.

10 places : c'est la réglementation. Ensuite la onzième place, j'appelle le Sous préfet et il vient les déloger. »

Mr VITAUX : « C'est sûr ? »

Mme la MAIRE : « Oui il est obligé. Il ne peut rien faire tant que nous n'avons pas ces places. Donc ensuite c'est de sa responsabilité. Ensuite on voit très clairement qu'avec ce qui est arrivé cet été, nous faisons mal la différence entre ce qui est de l'arrivée de quelques familles et un assez grand déplacement comme 80 caravanes c'est une autre ampleur. »

Mr VITAUX : « C'est une colonie. »

Mme la MAIRE : « Je ne sais pas, on peut qualifier comme on veut. Moi je reste, pour l'instant, uniquement branchée sur l'aire des gens du voyage et l'aire des grands rassemblements. Maintenant qu'est-ce que cela implique comme charges une fois que cela fonctionne ? Il faut que

nous ayons un personnel qui aille sur place de façon régulière pour savoir qui y est parce qu'ils doivent payer une redevance. »

Mr VITAUX : « Comment cela va marcher alors ? Il y aura du personnel municipal en charge de cette fonction qui devra faire comme sur le marché c'est-à-dire récolter l'argent. »

Mme la MAIRE : « Oui c'est pareil. De même que nous, Commune, nous devons en assurer l'entretien mais on doit aussi aller chercher les enfants pour les emmener à l'école et nous devons assurer le ramassage des ordures ménagères. »

Mr VITAUX : « Sans rentrer trop dans le détail, cet espace sera quasiment ouvert à disposition des gens du voyage de façon journalière. »

Mme la MAIRE : « Oui tout à fait puisque quand ils bougent c'est toute l'année. »

Mr VITAUX : « Donc de façon journalière notre équipe ira surveiller s'il y a du monde ou pas. »

Mme la MAIRE : « Oui et il est souhaité qu'il y ait quelqu'un d'attaché à ça dans la mesure où il faut éviter la sédentarisation. »

Mr VITAUX : « D'où ma question, est-ce qu'il y aura un temps complet en permanence avec une sorte de guérite ou un espace pour cette personne, puisqu'il y aura des sanitaires, autant mettre aussi une personne à temps complet là-bas. »

Mme la MAIRE : « Nous sommes en train d'explorer ce qui se passe dans les autres villes de façon à savoir ce qui est nécessaire comme personnel et à quelle périodicité puisque nous arrivons très en retard par rapport aux autres communes sur ce problème donc autant tirer profit de ce que les autres ont fait pour mieux savoir mais cela sera vu après parce qu'en fait notre souci serait que cela soit opérationnel pour l'été prochain. »

Mr VITAUX : « Et concernant la subvention, si c'est avant le 15 septembre elle est garantie ? »

Mme la MAIRE : « C'est le texte de loi qui est comme ça donc pour moi, j'ai toujours entendu que la parole de l'Etat était parole d'or. »

Mr VITAUX : « Et par rapport aux grands rassemblements, là vous faites appel au Préfet et il intervient automatiquement. »

Mme la MAIRE : « Pour les grands rassemblements, ce n'est pas de ma compétence mais c'est la compétence de la Communauté de Communes donc c'est elle qui prend les dispositions. »

Mr VITAUX : « Et est-ce que cette Communauté de Communes mettrait son espace a proximité du nôtre ? »

Mme la MAIRE : « C'est son problème. C'est son sujet. »

Mr VITAUX : « Non mais comme vous êtes membres, je pensais que vous saviez quelque chose. »

Mme la MAIRE : « Je ne suis qu'un membre parmi beaucoup. »

Mr PARISY : « Et vous êtes sûre que Le Tréport va signer cette convention surtout. »

Mme la MAIRE : « Ils l'ont déjà signée. »

Mr PARISY : « Non parce que je vois que pour la maîtrise d'ouvrage il n'y a que la ville d'Eu. »

Mme la MAIRE : « Dans la convention de 2003, ils ont eux-mêmes acté le fait que ce serait sur des terrains eudois donc ils nous confieraient cette maîtrise. Si aujourd'hui ils reviennent, nous faisons la même chose avec juste 5 espaces et dix places. Mais nous ne serons pas en retard au rendez-vous.

Alors il y a une autre chose que je ne vous ai pas précisée, c'est que cette aire en construction sur la base des 20 places elle a besoin merlons compris entre 5000 et 7000m_ alors que vous avez vu que l'achat est d'un peu plus de 13 000m_, donc nous allons garder une bande de terre au bout parce que nous ne pouvons pas laisser à la Chambre de Commerce un terrain où l'on serait obligé d'avoir une servitude pour parvenir jusque sur le bout de la petite langue de chat que représente la partie basse contre les arbres. Donc nous achetons la totalité mais nous ne réservons qu'un peu plus de la moitié pour l'aire des gens du voyage. »

Mr LAMORIL : « Peut-on savoir la position des membres de l'aéroclub qui se trouve juste à côté ? »

Mme la MAIRE : « Jusqu'à présent, l'aéroclub n'est jamais venu me voir et j'ai eu pour la première fois une intervention de quelqu'un de l'aéroclub hier soir en sortant de la Communauté de Communes. Ils ne sont jamais venus me voir. Alors je vous rappelle quand même que sur le POS, qui est en actualité encore c'est inscrit « terrain réservé aux activités en lien avec l'aérodrome » et donc sur la base du PLU est la même phrase avec rajouté « et les gens du voyage » ; vous avez voté au Conseil Municipal du mois de mai donc vous en avez accepté le principe. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR et 3 CONTRE :

- donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 25 000 € hors frais.
- autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente à intervenir.
- autorise Madame la Maire à signer une convention de financement avec la ville de Le Tréport, conformément à l'accord intervenu entre les deux villes en 2003,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise Madame la Maire à engager l'opération sous réserve de l'attribution des subventions,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.
- autorise Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir.

Mme la MAIRE : « Je m'étonne quand même du vote de Monsieur GOUET puisque c'est lui qui avait signé la convention. »

Mr PARISY : « Mais ce n'était pas au même endroit, je crois. »

Mr GAOUYER : « Je voudrais savoir quelles alternatives proposent ceux qui sont contre. »

Mr PARISY : « Moi dans un premier temps le terrain de Saint Quentin Lamotte m'allait très bien. Et j'ai rencontré le Président de l'aéroclub samedi qui s'inquiète pour son aéroclub. Et de toute façon si l'aéroclub arrête cela ne posera pas de problème puisque ça fera un terrain pour la CCI pour faire le grand rassemblement. »

Mme la MAIRE : « Ce n'est pas de la compétence de la CCI de faire de grands rassemblements, je ne comprends pas ce que vous venez de dire. »

Mr PARISY : « Moi c'est pour l'aéroclub que j'ai peur. L'aéroclub m'a dit que si malheureusement un membre de cette communauté de gens du voyage est pris sur la piste, c'est la DRA qui fermera l'aéroclub. Et je vous promets qu'il est tracassé. C'est normal qu'il ne vous ait pas rencontrée puisque je suis un peu le porte parole de ce Président mais c'est dommage. »

Mr LAMORIL : « Une seule caravane sur le terrain est il est obligé de fermer l'aérodrome. »

Mme la MAIRE : « Bien sûr Monsieur LAMORIL, mais ce que je peux vous dire c'est que cela a déjà été le cas il y a deux ans quand ils ont été sur la terrain et la Communauté de Communes a donc fait fermer. Mais moi, je pose une question de responsabilité qui m'a beaucoup interpellée. Il n'y a pas très longtemps, je suis montée pour du saut en parachute. Pour pouvoir aller au saut en parachute, on m'a fait passer dans une chicane assez étonnante de grosses pierres. Mon véhicule est passé dans un sens donc je me suis dit que s'il était passé dans un sens il repasserait mais quand je suis redescendue, je me suis dit ces gens là dans les avions, comment ils auraient fait pour qu'un véhicule de pompiers viennent les sauver s'il y avait eu un malaise ou une jambe cassée, comment le VSAB serait venu. Alors ils se protègent, je veux bien, mais qu'ils pensent aussi qu'ils sont là pour accueillir du service public et il faut tous être responsables. Et j'ai demandé moi-même à la Communauté de Communes t'intervenir parce que s'il y avait eu un accident, c'était moi qui en avait la responsabilité. Alors il est évident qu'il peut y avoir des incidents et la vie est faite de grandes difficultés. Il est évident qu'on peut dire qu'il peut y avoir des enfants qui iront un jour là-dessus, nous ferons ce que nous pourrons pour l'éviter mais n'oubliez pas que nous sommes dans une mission de service public pour un intérêt général. »

Mr VITAUX : « Je pense qu'il faut un peu de sérieux dans notre discussion, c'est quand même un débat qui est latent depuis des années donc les équipes de l'aéroclub ont quand même entendu maintes et maintes fois nos prétentions, notre volonté de vouloir implanter cette aire de gens du voyage, de chercher un terrain et maintenant ce consensus avec la ville du Tréport, donc maintenant que les membres de l'aéroclub n'aient pas daigné rencontrer Madame la Maire ou même un représentant, je pense qu'ils n'ont pas d'excuse. »

Mme la MAIRE : « Mais je ne me suis pas étendue sur le sujet, mais samedi, lorsque j'ai rencontré le Président de l'aéroclub, il m'a dit qu'il viendrait me rendre visite après avoir échangé quelques mots où il disait qu'il n'approuvait pas ce choix. Mais il n'était pas du tout véhément et très certainement en tant qu'ancien élu il comprend aussi ce que c'est que le sens de

l'intérêt général et c'est un sujet délicat pour tout le monde. Ne croyez pas que pour moi il soit facile. Mais il y a un moment où nous sommes à un rendez-vous et le rendez-vous il est pour dans 4 jours. »

Mr PARISY : « Mais je tiens à vous féliciter aussi pour avoir fait « la femme de ménage » avec vos adjoints. »

Mr GAOUYER : « Vous avez toujours des paroles de mépris dans tout ce que vous exprimez. Vous ne pouvez pas vous en empêcher. »

Mme la MAIRE : « Je ne vois pas pourquoi vous me qualifiez de femme de ménage. »

Mr PARISY : « Attendez, je ne vous traite pas de femme de ménage. »

Mme la MAIRE : « J'ai entendu. »

Mr PARISY : « Je vous remercie d'avoir fait ce travail. »

Mme la MAIRE : « Mais je me réjouis tout compte fait. Ce n'est sûrement pas une insulte. »

Mr PARISY : « Ce n'est pas une insulte bien sûr. Alors si je ne peux pas parler, je vais m'en aller si c'est le problème mais vous avez fait un travail phénoménal, je peux le répéter mais quand je vois comment vous nous racontez les faits lorsque ces gens sont partis, ce qu'ils ont laissé sur le terrain, je rejoins Monsieur VITAUX qui s'inquiète quand même qu'à longueur d'année, ça va être un travail phénoménal alors, comment vais-je dire, pour cette femme ou ce monsieur qui vont s'occuper de ces gens du voyage. Alors excusez pour les paroles qui ont été mal interprétées, nous ne devons pas avoir la même façon de parler Monsieur GAOUYER, en tout cas je n'ai pas la même attitude que vous. »

Mme la MAIRE : « Monsieur, nous faisons notre travail. Nous sommes au quotidien sur le terrain et bien plus que le fait de telle chose ou telle chose que j'aurais faite, je retiens la qualité du service des personnels de la Mairie qui sont là au quotidien et qui répondent aux attentes de la population dont celle-ci. Maintenant le fait que des populations n'aient pas de lieux normaux pour vaquer à leurs nécessités d'être humain, c'est pareil dans plein d'autres villes, je vous recommande vivement d'être demain Député et de rediscuter ces textes de lois parce que nous sommes 65 millions en France et dedans il y a un certain nombre de gens du voyage qui sont citoyens aussi comme vous et comme moi et ils paient aussi des impôts même si certains veulent dire qu'ils n'en paient pas. En tout cas, cet été j'ai fait contrôler suite à certaines rumeurs, tous ces gens sont bien des gens identifiés gens du voyage et non pas comme certains ont prétendu, des touristes camouflés en gens du voyage. Je fais une petite parenthèse sur le sujet. »

11) ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LA TRANSFORMATION EN MUSEE D'UNE PARTIE DU PAVILLON DES MINISTRES : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme la MAIRE : « Je vous indique que l'ensemble des acteurs intéressés par la valorisation de la collection Sylvie Guerlain en partenariat avec la ville s'est accordé pour juger favorable son implantation dans le Pavillon des Ministres.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article 35 (paragraphe II, alinéa 5), un complément d'étude de faisabilité va prochainement être confié au cabinet d'architecture AUBRY et GUIGUET qui a acquis une connaissance complète de la collection Guerlain. Il permettra le montage de l'opération et la définition d'une conception architecturale, technique et muséographique adaptée à ce bâtiment.

Le montant H.T de la somme à engager pour cette prestation intellectuelle complémentaire d'une durée évaluée à cinq semaines étant de 20 903 € H.T, soit 25 000 € T.T.C, et étant donné le plan de financement prévisionnel suivant,

Dépenses – montant T.T.C		Recettes (subvention escomptée)	
Dépenses subventionnables	15 940 € H.T	Subvention CR de Haute-Normandie (40%)	6 376 € H.T
		Participation de la ville	9 564 € H.T

Lors du Conseil Municipal du mois de juin, avait été abordé le fait d'une convention complémentaire pour aller jusqu'à la fin de l'année avec Madame Sylvie GUERLAIN pour la collection Sylvie GUERLAIN. Nous avons évoqué des cas de figure supplémentaires et aujourd'hui nous sommes devant vous pour demander de voter une étude complémentaire comme cela avait été évoqué au mois de juin avec le cabinet AUBRY et GUIGUET qui avait déjà fait les premières études, de façon à pouvoir avoir du comparable sur la solution la plus adéquate à choisir et avec les documents que vous avez eu pour préparer. Est-ce que vous avez eu un plan ? »

Mme MALLET : « Oui mais nous l'avons eu sur la table en arrivant. »

Mme la MAIRE : « Mais il m'a semblé plus intéressant que vous ayez un croquis (voir annexe) pour que ce soit clair pour tout le monde dans la mesure où j'ai eu l'occasion de le dire et de le répéter, il est important que ce nouvel élément de musée soit compris avec le musée Louis Philippe pour éviter d'avoir des coûts de fonctionnement trop importants pour notre ville d'Eu.

Donc la proposition qui a été faite, c'est que ce qui est mis, je crois en B, que l'actuel Pavillon des Ministres, puisse être récupéré pour la collection GUERLAIN sachant qu'avant d'aboutir à cette collection GUERLAIN et bien l'entrée se ferait sur le bâtiment que vous avez en F qui est l'actuel accueil mais l'accueil se faisant carrément dans la cour du Château là où il y a une porte voûtée qui est l'endroit où est le véhicule pompe incendie qui forcément disparaîtrait et en faisant un bâtiment de plein pied, nous pourrions avoir dans ce même lieu la billetterie et la possibilité d'acheter des objets en lien avec la ville d'Eu, le musée Louis-Philippe ou le musée de la collection Sylvie GUERLAIN donc on aurait ces deux bâtiments. Sachant que dans le projet qui est à soumettre au cabinet GUERLAIN le point F ne serait pas à l'étude puisqu'il a déjà été étudié dans des dossiers précédents mais, par contre, il faudrait récupérer ce qui est en E sur votre plan c'est-à-dire la salle des ventes y compris la réserve actuelle du patrimoine et la réserve du musée donc sur toute la longueur du bâtiment en E pour pouvoir y mettre le musée Tradition Verrières. Et en lasure, sur du blanc, il s'agirait d'avoir une construction style véranda, je ne sais pas si c'est le terme adéquat mais ce serait une structure légère couverte qui permettrait d'avoir

une restauration simple et vente de consommations. Très certainement que cela pourrait être en débat de délégation de service public de façon à garder la clientèle un peu plus longtemps et que, dans cet espace couvert nouveau, puissent exister déjà quelques pièces de Tradition Verrière afin de pouvoir inciter les gens à aller visiter cette partie d'exposition de Tradition Verrière. Dans la mesure où c'est défini par à la fois la Région, l'Etat et le Département, Tradition Verrière ne peut pas être le produit d'appel mais par contre GUERLAIN peut être un produit d'appel. Toutefois après Tradition Verrière c'est complètement une entité très intéressante pour bien comprendre la production du verre et c'est un rassemblement de pièces des plus intéressantes qui doit trouver son espace mais qui ne peut pas être la porte d'entrée du musée dans la mesure, où apparemment, tout le monde à l'air d'accord pour dire que le produit d'appel c'est la collection Sylvie GUERLAIN.

Donc sur la base de ce qui vous est expliqué là, en utilisant F, B et E et en couvrant une partie du 156-157 on pourrait avoir une entité qui serait proche du musée Louis Philippe.

Cette étude demande une prestation intellectuelle complémentaire qui serait un travail d'une durée de cinq semaines, pour un montant à peu près de 20 000 € puisque j'ai l'estimation qui est arrivée aujourd'hui qui est de 19 643.24 € TTC. C'est le document arrivé aujourd'hui qui précise tout le détail : en techniciens, en directeur d'études, en chef de projet, en infographistes, en économistes, de façon à pouvoir nous donner une copie comparable aux précédentes et a été également ajoutée dans cette étude la chambre forte puisque la collection GUERLAIN exige une chambre forte et qu'elle n'avait pas été mise à l'étude.

Pour le plan de financement, comme pour la précédente opération d'étude, il s'agirait d'avoir 40 % par le Conseil Régional et le reste étant en participation de la Ville. Je ne vous dis pas les chiffres puisque je viens de vous donner les nouveaux chiffres qui sont arrivés aujourd'hui. »

Mr VITAUX : « Madame, je vais vous dire que j'ai un peu du mal à vous suivre dans ce projet que vous avez repris, ce n'est pas vous qui êtes à cette initiative, j'ai du mal à comprendre votre mode de fonctionnement, votre mode d'organisation par rapport à votre désir, à la suite que vous voulez donner à ce projet sachant qui plus est, vous allez avoir sûrement des éléments dans l'audit qui tombera à l'automne prochain qui vous permettront peut être de dire on arrête ce musée. Vous parlez d'utiliser maintenant un espace qui est aimé des Eudois, un espace qui est un espace de réception. Notre ville, même si nous avons une salle polyvalente dite Salle Michel Audiard qui permet de recevoir, les Eudois sont attachés à l'espace du Pavillon des Ministres puisque c'est très convivial pour eux, c'est petit et en même temps des cérémonies en tout genre peuvent s'y faire. Vous souhaiteriez priver les Eudois de cet espace et en même temps vous ne parlez plus de mettre ce musée GUERLAIN dans le château même puisque vous aviez parlé à une époque, pour une réduction des coûts, de faire d'une seule pierre de coup l'installation de cet espace Tradition Verrière et musée GUERLAIN à l'étage même du musée. Je ne comprends pas non plus puisque vous reparlez d'un système de verrière au niveau des bâtiments D et E puisque vous savez très bien que cette idée avait été quelque peu abandonnée d'un point de vue nettoyage, d'un point de vue structure et d'un point de vue aussi d'opération puisque c'était très lourd à supporter pour la collection en terme de chaleur, de rayonnage et d'ultra violet. Donc je voudrais comprendre un peu, je redis que j'ai du mal à comprendre votre logique et j'espère que vous allez pouvoir me dire pourquoi maintenant vous abandonnez l'idée de résider là haut pour le musée GUERLAIN et maintenant vous êtes partie dans une nouvelle dépense pour les eudois alors qu'on entend dire en ville que la ville est en ruine au niveau du budget. »

Mme la MAIRE : « Sur l'abandon du projet à l'intérieur du château : cela me semblait être une idée rationnelle mais certains subventionneurs sont venus visiter la ville et ils ont émis l'idée du Pavillon des Ministres en disant que les collections du musée Louis-Philippe prenaient énormément d'ampleur et que leur enlever cet espace pouvait être gênant demain matin ou dans

un futur proche. Donc il a été émis l'idée de ce pavillon des Ministres qui ne vient pas de moi et quand elle m'a été émise par des éventuels financeurs, j'ai dit que je ne lâcherai pas le Pavillon des Ministres s'il n'y a pas une salle équivalente. Et nous avons été informés récemment de conditions très intéressantes pour récupérer un espace très proche qui pourrait effectivement plaire aux Eudois. J'ai dit que je ne souhaiterais pas la solution du Pavillon des Ministres pour la collection GUERLAIN s'il n'y avait pas un équivalent et nous sommes en contact avec un partenaire sur un autre lieu très proche du Pavillon des Ministres qui pourrait remplir la même mission donc là il se trouve qu'il fallait à tout prix vous passer cela au Conseil Municipal pour ne pas perdre de temps compte tenu des délais pour le cabinet GUIGUET pour faire son travail. Bien entendu, je ne perds pas de vue le fait que l'audit sera rendu dans la deuxième quinzaine d'octobre et cela va éclairer bien des choses très certainement. Donc je pense avoir répondu à vos différentes questions. Mais je ne perds pas le gouvernail, je ne le lâche pas. »

Mr VITAUX : « Mais je n'ai pas dit cela. Par contre, par rapport à vos financeurs, subventionneurs, ils ne sont pas forcément les bons payeurs donc est-ce qu'ils ont pensé ensuite à l'aspect fonctionnement, c'est gentil de penser à une transaction d'après ce que vous êtes en train de nous faire part d'un échange standard d'un bâtiment mais après vous avez aussi le coût de fonctionnement, on ne met jamais en avant cet aspect là. Concernant l'audit, si jamais l'audit développe et décrit que la situation est malheureusement dans une situation laborieuse, est-ce que vous continuerez et vous persisterez à défendre ce dossier ? »

Mme la MAIRE : « Vous abordez le problème du fonctionnement, vous avez bien raison. Pour les investisseurs, en général, on retrouve les collectivités territoriales ou d'Etat assez souvent sur l'investissement et assez rarement sur le fonctionnement. Nous avons très probablement un financeur pour le financement partiel. Par contre sur le financement en terme de fonctionnement, il faut rajouter qu'il peut y avoir d'autres retombées à ce projet. Il n'y a pas forcément que le nombre de billets que nous allons vendre. Il peut y avoir un virage de la ville c'est ce que certains prétendent. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire au Conseil Municipal du mois de juin, je crois, la ville de Grandville a fait « une excellente opération » avec le musée Christian Dior. Est-ce que la même chose peut se calquer à Eu, c'est demain qui nous le dira. Mais celui qui ne risque rien n'a rien. Et je n'arrête pas de répéter qu'il faut investir dans les fleurs, il faut investir dans les pierres mais tout ça pour des recettes économiques et je ne lâcherai pas sur ce sujet là. Je vous ai quand même expliqué aussi lors de la réunion avec les commerçants qu'il y avait une étude sur le commerce local parce que nous avons une rue Paul Bignon qui a des raisons de s'inquiéter. Donc est-ce que tout cela ne peut pas se lier au projet GUERLAIN, c'est aussi aux commerçants de le dire. Donc, vous voyez qu'en terme de fonctionnement nous regardons le dossier, nous avons regardé avec attention d'autres dossiers sur le coût de fonctionnement et nous serons, je crois, avec mes adjoints et conseillers, tenaces, vigilants pour que la collectivité s'en sorte le mieux possible. Là aujourd'hui, nous sommes dans l'étude, n'allez pas plus loin s'il vous plaît. »

Mr VITAUX : « Nous n'allons pas jouer au ping pong ce soir, ce n'est pas l'objet de vouloir m'entretenir avec vous mais c'était quand même dans l'optique de rationaliser les coûts, l'idée de mettre le musée GUERLAIN dans un espace déjà existant qui a du mal malheureusement, vous le savez très bien, à se faire connaître en dehors du territoire local, lorsque vous savez que le Château de la Ville d'Eu a moins de visiteurs que le château de Rambures par exemple, on peut se poser des questions. Pourquoi faire du neuf en ayant l'optique de croire que l'on va pouvoir attirer alors que nous pourrions déjà développer la structure existante avec un nouvel intérêt. »

Mme la MAIRE : « Je vous entends. »

Mme MALLET : « Comme Monsieur VITAUX, je m'étonne que vous vouliez supprimer cet espace du Pavillon des Ministres. Il est bien entendu que ce soir nous votons sur l'étude et non pas la réalisation du projet parce que je m'étonne qu'une verrière soit acceptée par les Monuments de France. »

Mme la MAIRE : « Nous avons une délégation qui vient mardi voir cela et nous en aurons une autre la semaine prochaine. Apparemment cela à l'air de déplacer pas mal de monde. »

Mr LAMORIL : « Madame, je voudrais continuer les questions. Vous avez évoqué au dernier Conseil Municipal que les verrières n'étaient pas souhaitées par les gens de la DRAC puisqu'il y a les goélands par ici et vous semblez les oublier, pour ma part les goélands ne gêneront pas. D'autre part il faut peut être y croire aussi que cette réalisation du musée GUERLAIN va attirer quand même non seulement des Européens mais aussi du monde entier puisque, comme vous le savez, que ce soit du côté chinois ou américain tous sont très fervents et viendront voir cette collection, ce qui nous rapportera des royalties comme vous le disiez tout à l'heure. Est-ce que vous, personnellement, vous y croyez ? »

Mme la MAIRE : « Si je n'y croyais pas, croyez vous que je développerais toute cette énergie. Je crois que, pour donner une indication, depuis le 1^{er} juin, sur le projet GUERLAIN, j'ai du rencontrer 15 personnes. Parfois même, les mêmes qui sont revenues plusieurs fois où l'on passe des après midi entiers à éplucher le dossier dans tous les sens, et mes journées de travail sont déjà bien remplies donc si je n'y avais pas d'intérêt, je ne le ferais pas. Mais je pense à l'intérêt de la ville d'Eu, en tout cas je veux aller au bout de l'étude pour qu'ensemble nous fassions le bon choix et c'est aussi pour cela que j'ai tenu à ce que nous voyons la meilleure façon de penser pour avoir le même cabinet d'étude de façon à avoir du comparable. »

Mr VITAUX : « De toute façon ensemble, tout devient possible. »

Mr LAMORIL : « Ma deuxième question, c'est que vous aviez parlé de libérer le 1^{er} étage côté gauche du château lorsque nous sommes dans la cour, est-ce que cet espace vous comptez encore le libérer pour agrandir les lieux d'exposition de la réserve du musée qui est actuellement encore emballée ou entassée au troisième étage du château. »

Mme la MAIRE : « C'est ce que je vous ai dit au début de mon propos, j'ai déjà répondu à cette question là avant même que la question ne soit posée. »

Mr VITAUX : « Toujours dans l'esprit du musée, est-ce que vous avez des informations à nous donner concernant le recrutement d'un Conservateur du Musée ? »

Mme la MAIRE : « Vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez parlé de l'audit, donc attendons. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 1 CONTRE :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional de Haute-Normandie et d'autres financeurs éventuels, les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de cette mission d'études.

Inscription budgétaire BP 2008 : compte 127 programme 2313.

12) TRANSFERT HALTE GARDERIE « LES LUTINS » : LOT METALLERIE - AVENANT EN MOINS VALUE AVEC LA STE DEGROISILLE

A l'occasion des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°3 (menuiseries extérieures – métallerie) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société DEGROISILLE – 1, chemin du moulin Benoît – 76260 LONGROY, pour la somme H.T de 39 484 €, soit 47 222,86 € T.T.C.

Un avenant est adressé à la ville afin de soustraire du marché un montant de 6 391 € H.T soit 7 643,63 € T.T.C, correspondant à la suppression d'une partie du poste 3.3.105 (ossature pour toiture terrasse) non réalisée.

Après l'avenant n° 1 en moins-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 33 093 € H.T, soit 39 579,22 € T.T.C.

Mme la MAIRE : « C'est très agréable d'avoir des avenants en moins value. Je laisse la parole à Monsieur LEVESQUE puis à Monsieur GREBOVAL. »

Mr LEVESQUE : « Effectivement, je vais vous donner les points financiers sur chacun des avenants et ensuite Monsieur GREBOVAL donnera les considérations techniques.

Le premier avenant concerne un marché avec la société DEGROISILLE pour un marché d'un montant HT initial de 39484 €, un avenant en moins value de 6 391 € HT ce qui ramène le marché à la somme de 33 093 € HT soit une baisse de 16.18 %. »

Mr GREBOVAL : « Ce sont des modifications de structure en charpente qui étaient prévues en acier et elles ont été faites en bois. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126.

13) TRANSFERT HALTE GARDERIE « LES LUTINS » : LOT MENUISERIE – AVENANT EN PLUS VALUE AVEC LA STE DAMERVAL

Mr LEVESQUE : « A l'occasion des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°4 (menuiseries intérieures) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société DAMERVAL – Halte de la forêt d'Eu – 76260 INCHEVILLE pour la somme H.T de 43 779 €, soit 52 359,68 € T.T.C.

Un avenant est adressé à la ville pour la réalisation de travaux complémentaires non prévus au marché d'un montant de 5 403,42 € H.T soit 6 462,49 € T.T.C.

Après l'avenant n° 1 en plus-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 49 182,42 € H.T, soit 58 822,17 € T.T.C soit une augmentation de 12,34 %. »

Mr GREBOVAL : « Ce sont des anti pinces doigts pour les enfants que nous avons mis aux portes et qui n'étaient pas prévus, nous avons des hublots et des stores qui ont été mis sur les portes de salle de repos pour les enfants pour éviter de rentrer dans la pièce, nous avons un doublage pour l'étanchéité et une protection extérieure du bâtiment existant et une cloison en PPM 13 qui a été remise. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126

14) TRANSFERT DE LA HALTE GARDERIE « LES LUTINS » : LOT PLOMBERIE – AVENANT EN PLUS VALUE AVEC LA STE THOMAS

Mr LEVESQUE : « Dans le cadre des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°6 (plomberie-chauffage) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société THOMAS – ZA le parc – 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN pour la somme H.T de 33 259 €, soit 39 777,90 € T.T.C.

Un avenant est adressé à la ville pour la réalisation de travaux complémentaires non prévus au marché d'un montant de 1 722,76 € H.T soit 2 060,42 € T.T.C.

Après l'avenant n° 1 en plus-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 34 981,88 € H.T, soit 41 838,32 € T.T.C soit une augmentation de 5.18 %. »

Mr GREBOVAL : « C'est le remplacement de tous les robinets ordinaires par des robinets électroniques pour les lavabos, vasques et douches. Ce qui est obligatoire maintenant pour la sécurité et ce n'était pas prévu. »

Mme la MAIRE : « Et c'était déjà obligatoire à l'époque. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126

Mme MALLET : « Après ce vote est-ce que nous pouvons connaître la date du transfert de cette association dans ces nouveaux locaux ? »

Mr GREBOVAL : « Le déménagement doit se faire les 25 et 26 septembre. »

Mme la MAIRE : « Nous serions sur une ouverture pour le 29 septembre. »

Mme MALLET : « Donc c'est vraiment ces jours-ci parce qu'au mois de mai, pour le lycée, vous nous aviez dit que c'était pour ces jours ci mais j'ai été heureuse de voir que des bungalows de travaux étaient enfin arrivés sur l'aire du lycée et c'est quand même quinze semaines après votre réponse Madame. »

Mme la MAIRE : « Pardon Madame mais il y a déjà quinze jours qu'ils y sont et vous savez aussi qu'il y a des congés annuels pour certains mais ne vous tracassez pas les éléments sont déjà construits puisque la société qui les amène, les amène construits donc le rattrapage nous pensons, mais je ne suis plus, j'ai oublié de vous le dire, Conseillère Régionale depuis le 1^{er} août, le Conseil Régional pense avec cette solution de construction dans l'entreprise rattraper les 8 mois de retard. Mais vous verrez vous-même avec le Président de Région puisque la date de pose de la première pierre est en train de se caler. »

15) TRAVAUX DE REFECTION DU BAS COTE SUD DE LA COUVERTURE DE LA COLLEGIALE NOTRE DAME ET SAINT LAURENT (PREMIERE TRANCHE) : AVENANT N°1 EN PLUS VALUE CONCERNANT LE LOT MACONNERIE AVEC LA STE LANFRY

Mr LEVESQUE : « Le lot n° 1 relatif aux travaux de maçonnerie de la première tranche des travaux concernés, a été attribué après publicité et mise en concurrence (procédure adaptée), à la société LANFRY– 18, impasse Barbet, 76250 DEVILLE LES ROUEN, pour un montant H.T de 57 174,38 €, soit 68 380,57 € T.T.C,

Un avenant en plus-value est adressé à la ville pour la location journalière complémentaire de l'échafaudage de pied en place, nécessaire à l'achèvement des travaux de charpente. Cette location non prévue du 21 au 28 janvier 2008 donne lieu à un avenant en plus value d'un montant de 366,79 € H.T, soit 438,69 € TTC.

Après l'avenant en plus-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 57 541,17 € H.T, soit 68 819,24 € T.T.C soit une augmentation de 0.66 %.

Mr GREBOVAL : « C'est pour le bas côté sud de la couverture de la Collégiale. C'est un avenant qui a été fait en fin d'année dernière. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait un tuyau de descente qui était abîmé et nous avons fait exécuter les travaux ce qui nous ont coûté une semaine de travaux supplémentaire dont l'échafaudage que nous avons été obligés de laisser une semaine de plus. Donc la plus value que nous avons, c'est l'échafaudage. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame La Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 245

Ces quatre avenants ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 4 septembre dernier.

16) GYMNASSE RUE DE LA REPUBLIQUE – ACQUISITION D’UNE TRIBUNE MOBILE - DEMANDE DE SUBVENTION

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « La Commune souhaite la mise en place au gymnase municipal, d’une tribune mobile, pour l’accueil de spectateurs désirant suivre les rencontres de tennis de table des joueurs eudois qui évoluent dorénavant en championnat de France « National III ».

Cet équipement, constitué de 20 places, peut être stocké à la verticale en dehors des rencontres de tennis de table afin de ne pas occuper inutilement l’espace de jeux lors de l’occupation de la salle par les autres usagers.

Cette tribune en acier, de 4 rangées, équipée d’un escalier d’accès et d’un garde corps obligatoires selon les normes en vigueur, serait installée dans la salle de tennis de table.

Le montant de l’opération est estimé à 6 440 € H.T. soit 7 702,44 € T.T.C. Cet investissement pourrait être subventionné par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

Vu le plan de financement suivant,

Dépenses H.T.	Recettes maximales attendues
Montant de l’opération en € : 6 440,00	Subvention du CG76 (35 %) : 2 254 €
Total des dépenses H.T. : 6 440,00 €	Total de subventions : 2 254 € (35 %)

Mr PARISY : « 20 places c’est bien mais est-ce que cela va être suffisant ? »

Mme BRIFFARD : « C’est ce qui est demandé. »

Mme la MAIRE : « En match de ping pong c’est à peu près ce qui est demandé. »

Mr PARISY : « Oui c’est vrai que je compare avec autre chose. Et puis c’est vrai qu’après au niveau du stockage cela poserait peut être des problèmes.»

Mme BRIFFARD : « Oui c’est un ensemble. »

Mr PARISY : « Oui ce n’est pas des champions olympiques mais il faut quand même leur donner les moyens d’exercer leur sport. »

Mme BRIFFARD : « Mais de toutes façons cela a été vu avec eux. »

Mme la MAIRE : « Je reprends la parole juste pour dire que dans le total des subventions de 35 % qui sont attendues, il y a un « 2 » en trop. Donc c’est 2 254 € qui sont attendus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime et autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles pour l'acquisition de cet équipement,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le fournisseur.

Inscription budgétaire B.P. 2008 – compte 21-88 – Autres immob.corporelles.

17) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur LEVESQUE. »

Mr LEVESQUE : « Nous allons commencer par la section investissement dépenses : dans le cadre d'une réduction sur travaux concernant la construction de la salle de sports nous sommes en mesure de récupérer 111 200 € que nous répartissons de la sorte : 50 000 € pour dépenses imprévues en investissement ; 2 000 € pour acquisition de matériel informatique pour la Mairie ; 5 000 € d'acquisition de matériel Mairie ; 29 000 € qui concernent les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Dieu dans le cadre de la rémunération de la société MARTORELLO ; les 25 000 € qui étaient prévus initialement sur le musée GUERLAIN et 200 € concernant des bouteilles de gaz que nous avons dues renouveler.

Nous passons maintenant à la section investissement en recettes : nous sommes amenés à faire un virement de la section fonctionnement de 6 000 € et une taxe locale d'équipement qui est à hauteur de 6 000 € également qui n'était pas prévue au budget primitif.

Nous passons à la section fonctionnement concernant les dépenses : les 35 000 € que vous voyez en dépenses imprévues de fonctionnement c'est l'addition que vous avez des – 6 000 € du virement à la section investissement et 29 000 € qui avaient été mis en double sur étude et recherche concernant l'archéologie. La suite de la section de fonctionnement, c'est tout simplement les subventions qui ont été votées en début de séance donc 6 750 € au total qui sont retirés de la réserve pour les diverses manifestations sportives reprenant les subventions qui ont été votées au début de séance pour le Boule club des trois Villes Sœurs pour 500 € ; l'ASA Val de Bresle pour 1 250 € et le COB Athlétisme pour 5 000 €. De même les 500 € de la subvention pour la coopérative scolaire primevère diminuent d'autant la réserve pour les associations diverses.

Nous terminons avec les dépenses de section investissement où nous avons eu un trop perçu pour les travaux d'assainissement du boulevard Victor Hugo donc nous rendons ce trop perçu. »

Mr VITAUX : « Pourriez-vous nous rappeler l'utilité du retrait des 111 000 € pour la construction de la salle de sport ? »

Mr LEVESQUE : « L'utilité c'est que cette somme ne sera pas utilisée cette année puisqu'il n'y aura pas d'évolution sur ce dossier avant la fin de l'année 2008. Donc cette somme est récupérée. »

Mme la MAIRE : « Alors vous allez me dire pourquoi ? Nous sommes obligés d'arrêter ce projet dans la mesure où après 3 réunions chez l'architecte, au fond du dossier nous avons compris qu'il avait déjà été programmé par la précédente municipalité 58 % d'avenants ce qui est

illégal. Donc n'importe quel architecte qui avait été refusé sur le projet était en mesure de nous faire un procès et de le gagner parce que l'esprit du projet était changé par les 58 % d'avenants. Donc nous sommes obligés de reprendre à la base la totalité de ce dossier de façon à ce qu'avant même d'aller aux appels d'offres auprès des sociétés diverses de construction, il faut qu'il y est quelque chose de cohérent par rapport à ce qui est mis au concours aux différents architectes. »

Mr VITAUX : « Ce qui veut dire qu'il y aura à nouveau un nouvel appel d'offre pour un concours d'architecte ? »

Mme la MAIRE : « Tout à fait. Avec le fait que nous devons payer l'architecte pour le travail qu'il a fait jusqu'à présent y compris pour les avenants qu'il a rédigés. »

Mr VITAUX : « Ce qui fait un montant de ? »

Mme la MAIRE : « Je ne l'ai pas pris avec moi mais c'est à peu près 100 000 €. Et je vous rappelle que nous n'avons pas le droit de dépasser 30 % d'avenants. »

Mr VITAUX : « Cela fait un petit froid on dirait. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions budgétaires modificatives sur les budgets ville et assainissement suivant les tableaux joints en annexes n°2.

Mme la MAIRE : « Juste avant d'aborder le point n°18 des informations diverses, je vais demander à Madame ROBILLARD de nous expliquer la situation qui semble être envisagée pour la CPAM de Dieppe donc qui nous amène de grandes inquiétudes sur le bureau de la Sécurité Sociale à Eu et quel texte de motion va nous être proposé par rapport à cette situation qui peut être, je crois, très préjudiciable pour les habitants de notre secteur et en tout cas une nouvelle fois un retrait du service public peut-être. »

Mme ROBILLARD : « Il y a donc un projet qui se met en place au niveau du CPAM de Dieppe et ce que je vous propose c'est de lire carrément le texte de motion qui est proposé comme ça vous le comprendrez et vous pourrez poser les questions ensuite.

Les représentants syndicaux des personnels de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Dieppe nous ont alerté sur le projet de fusion de leur établissement avec la CPAM de Rouen à l'horizon 2010. Cette opération prendrait effet au 1^{er} janvier 2009 avec la création d'une direction commune Dieppe-Rouen.

Considérant que ce projet va à l'encontre de l'intérêt des agents et des assurés sociaux et qu'il a été élaboré sans aucune concertation avec eux ou avec les élus du territoire,

Considérant que la circonscription de la CPAM de Dieppe regroupe 350 communes et environ 167 000 assurés, qu'elle couvre un territoire hétérogène, dont les indicateurs économiques et sociaux sont préoccupants et dont les besoins de santé sont grands,

Considérant qu'au cours des dernières années, notre territoire a vu la suppression ou la restructuration de nombreux Services Publics tels que le Commissariat de police, la Boutique SNCF, EDF-GDF, la DDE, les Douanes, l'ASSEDIC,

Le Conseil Municipal de la ville d'Eu :

- Condamne la politique qui, sous couvert de rationalisation de la dépense publique, démantèle les services de proximité, garants d'un aménagement du territoire équilibré, d'un lien social renforcé, d'emplois stables et donc d'une plus grande vitalité économique et démographique.
- Dénonce la politique de restructuration des organismes de Sécurité Sociale, CPAM, Caf et Urssaf, qui conduit, par le biais d'une prétendue mutualisation des moyens, à fusionner les organismes, les éloignant un peu plus des usagers.
- Condamne la suppression récente des 5 antennes médicales de proximité qui comptait la circonscription de la CPAM de Dieppe, suppression qui oblige aujourd'hui les assurés sociaux à se rendre à Dieppe pour accomplir leurs différentes démarches de contrôle médical.
- S'oppose fermement au projet de fusion des CPAM de Dieppe et de Rouen, qui entraînerait la disparition de la Caisse de Dieppe comme entité juridique, la suppression de son conseil d'orientation, une perte d'activités et de qualifications majeures, une diminution des prestations, la fragilisation des petits Centres tel que celui de la ville d'Eu et la disparition d'emplois sous prétexte d'économies d'échelle. L'éloignement géographique doit justifier le maintien du Centre de Eu et du personnel résidant dans la région Eudoise.
- Partage et soutient les démarches des personnels, agents et cadres, de la CPAM de Dieppe tels que :
 - ◆ Conservation de l'entité juridique, de toutes les activités et de tous les emplois présents actuellement
 - ◆ Remplacement des départs en retraite
 - ◆ Revalorisation du budget compte tenu des besoins réels
- Soutient la Maire de la Ville d'Eu afin qu'elle intervienne pour défendre ces revendications auprès des pouvoirs de l'Etat, des parlementaires, des Directeurs de la CPAM de Dieppe et de la CNAM. »

Mr VITAUX : « Il serait incongru de notre part d'être contre cette motion donc il va de soi que nous soutenons cette motion. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette motion.

Mme la MAIRE : « Pour l'anecdote, tous les conseillers municipaux de droite de Dieppe ont voté contre. »

Mr PARISY : « Sans me moquer je vous souhaite bon courage et je souhaite que nous obtenions gain de cause. »

Mme la MAIRE : « Déjà il faut dire quand nous ne sommes pas contents. Et je vous remercie d'être solidaires de ce texte parce que partir à Rouen pour tout, je crois qu'à un moment il sera nécessaire d'habiter à Rouen. »

Mr PARISY : « Autant je suis solidaire du projet sur le musée, vous y croyez, eux ils croient en leur projet mais nous, nous n'y croyons pas et je crois que nous avons raison parce que les salariés

du coin lorsqu'ils vont faire la route, le coût sur place pour la restauration, sur leur maigres salaires je pense qu'il ne restera pas lourd. »

18) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire

- N°077/08 Passation d'un contrat avec France ANIMATION SERVICE – 80100 ABBEVILLE – pour la location de matériel de sono et d'éclairage, dans le cadre de la fête champêtre du 21 juin 2008.
Montant de la prestation : 1 200 € T.T.C. avec frais de livraison du matériel offerts par l'Entreprise.
- N°078/08 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION BIP'ARTS – 76880 MARTIGNY – pour une prestation musicale dans le jardin à la Française du Château d'Eu le 21 Août à 19 h.
Montant de la prestation : 500 € T.T.C.
La Commune a pris en charge les frais de droit d'auteurs et les repas des musiciens.
- N°079/08 Passation d'un contrat avec FRANCE ANIMATION SERVICE – 80100 ABBEVILLE pour la location de matériel de sono et d'éclairage, dans le cadre de la fête du 14 juillet.
Montant de la location : 1 200 € T.T.C. avec frais de livraison du matériel offerts.
- N°080/08 Passation d'un contrat avec la FORMATION FUNKY CLUB DE ROUEN – 76470 LE TREPORT – pour une prestation musicale dans le Jardin à la Française, le 24 juillet 2008.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 400 € T.T.C.
La Commune prend en charge les droits d'auteurs.
- N°081/08 Passation d'un contrat avec la Production « L'AME STRONG » - 59000 LILLE – pour une prestation du Groupe « SWIGIN'POOL » dans le Jardin à la Française, le 10 juillet 2008.
Montant de la prestation : 1 300 € net.
La Commune prend en charge les droits d'auteurs.
- N°082/08 Passation d'un contrat avec FRANCE ANIMATION SERVICE – 80100 ABBEVILLE – pour la location de matériel pour un concert dans le cadre de la fête champêtre qui aura lieu le 21 juin 2008.
Montant de la location : 100,34 € H.T. soit 120 € T.T.C. avec frais de livraison offert.
- N°083/08 Passation d'un marché de fourniture de boissons destinées aux cantines des écoles avec la Société JIM BOILEAU – 76260 EU.
Montant de la prestation au titre des fournitures (eau, bière, cidre, vin, jus d'orange)
1 273,59 € H.T. soit 1 476,91 € T.T.C.
Le prix de la briquette de lait de 20 cl est fixé à 0,29 € H.T.

- N°084/08 Passation d'un marché de fourniture de pain avec la SARL Pierre Germond « AU GOUT D'ANTAN » - 76260 EU.
Montant de la prestation : 3 151,50 € H.T. soit 3 324,21 € T.T.C.
- N°085/08 Passation d'un marché de fourniture de produits pharmaceutiques nécessaires aux écoles avec la Pharmacie HANQUIEZ – 76260 EU.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'élève aux prix unitaires, indiqués sur une liste établie par la commune, appliqués aux quantités commandées.
L'offre de la Pharmacie HANQUIEZ était la plus intéressante pour la ville.
- N°086/08 Tarif des entrées pour les 4 concerts organisés dans le cadre des RENDEZ-VOUS DU JEUDI dans le Jardin à la Française (les 10/07 : Swigin'Pool, 24/07 : les FCR, 07/08 : Pascal Mary, 21/08 : Outre Mesures).
Tarif unique : 2 € par personne et par concert.
- N°087/08 Tarif du livret : « SECRETS DE SACRISTIE » : 6 € l'unité – Régie CULTURE.
Un tirage de 500 exemplaires de cet ouvrage a été réalisé. Ceux-ci sont vendus conjointement par la régie culture et la régie Musée Louis-Philippe (80 livrets sont conservés pour les besoins de la Commune).
- N°088/08 Idem pour Régie MUSEE LOUIS-PHILIPPE.
- N°089/08 Passation d'un contrat avec la Société DELOITTE & Associés – 59777 EURALILLE – pour la réalisation d'une mission d'audit financier et organisationnel de la ville.
Montant de la prestation : 29 421,60 € T.T.C.
- N°090/08 Passation d'un contrat avec Madame Annie-France DERENSY – 62280 ST MARTIN BOULOGNE – fantaisiste – pour une prestation lors du spectacle Croisade Lyrique contre la solitude qui aura lieu le 14 septembre 2008 à la Salle Michel Audiard.
Montant de la prestation : 840 € net réglés par guichet unique.
La Commune règlera également les frais de transport pour un montant de 150 €, le remboursement de deux repas (pour l'artiste et le régisseur) à hauteur de 40 €, les droits d'auteurs.
- N°091/08 Passation d'un contrat avec Monsieur Didier HENNUYER– 62200 BOULOGNE SUR MER - pianiste – pour une prestation lors du spectacle Croisade Lyrique contre la solitude.
Montant de la prestation : 280 € net qui sera réglé par guichet unique.
La Commune règlera également les frais de repas à hauteur de 20 € et les droits d'auteurs.
- N°092/08 Passation d'un contrat avec Madame Marie-Andrée SELOSSE – 59510 HEM - soprano pour une prestation lors du spectacle Croisade Lyrique contre la solitude.
Montant de la prestation : 300 € net qui sera réglé par guichet unique.

La Commune règlera également les frais de transport pour un montant de 80 €, de repas à hauteur de 20 € et les droits d'auteurs.

- N°093/08 Passation d'un contrat avec Monsieur Dominique POURRE – 59510 BOULOGNE SUR MER - soprano pour une prestation lors du spectacle Croisade Lyrique contre la solitude.
Montant de la prestation : 260 € net qui sera réglé par guichet unique.
La Commune règlera également les frais de transport pour un montant de 70 €, de repas à hauteur de 20 € et les droits d'auteurs.
- N°094/08 Passation d'un contrat avec la SARL POMMERY PRODUCTIONS – 60410 VERBERIE pour une prestation artistique d'un duo de clowns « LES DIDIANYS » lors du spectacle de Noël du personnel communal qui aura lieu le Mercredi 10 décembre 2008 à 16 h, Salle Michel Audiard.
Montant de la prestation : 960 € T.T.C. déplacement et séjour inclus.
Les droits d'auteur sont à la charge de la Commune.
- N°095/08 Passation d'un marché à bons de commande, pour deux ans, avec la Ste REXEL France Ouest – 76800 ETIENNE DU ROUVRAY - pour la fourniture de matériel électrique pour les services techniques municipaux.
Le prix des fournitures sera conforme au bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement.
Le montant minimum annuel à engager s'élève à 12 500 € H.T. soit 14 950 € T.T.C. Le montant maximum annuel à engager s'élève à 50 000 € H.T. soit 52 450 € T.T.C.
- N°096/08 Passation d'un marché à bons de commande, pour quatre ans, avec la Sté EUROMASTER – 38041 GRENOBLE – pour la fourniture de pneumatiques pour les véhicules des services techniques.
Le montant de la prestation s'élève chaque année au minimum à 2 500 € H.T. soit 2 990 € T.T.C. et au maximum à 10 000 € H.T. soit 11 960 € T.T.C.
- N°097/08 Passation d'un contrat avec la Production « LA SCENE AU BALCON » - 75002 PARIS – pour le spectacle « PASCAL MARY EN CONCERT » qui a eu lieu dans le Jardin à la Française le 7 août 2008.
Montant de la prestation : 620 € H.T. soit 654,10 € T.T.C.
La Commune prendra en charge les frais de transport de l'artiste sur présentation d'un justificatif, le repas ainsi que les droits d'auteurs.
- N°098/08 Passation d'un marché à bons de commande, pour trois ans, avec la Ste Signalisation LACROIX - 44801 SAINT HERBLAIN pour la fourniture de panneaux de signalisation.
Montant de la prestation s'élève chaque année au minimum à 4 000 € H.T. soit 4 784 € T.T.C. et au maximum à 16 000 € H.T. soit 19 136 € T.T.C..
- N°099/08 Tarif des billets mis en vente pour les spectacles de la programmation ville de la saison 2008-2009 du Théâtre du Château.
- N°100/08 Modification de l'indice de révision du loyer de la location gérance du bar-restaurant « Le Bragance ». Celui-ci n'est plus basé sur l'indice du coût de la

construction mais sur l'indice de référence des loyers. La révision triennale du mois d'octobre 2007 sera adaptée en prenant compte de cet indice.

- N°101/08 Tarif des affiches et des sets de table réalisés sur le thème « Le commerce eudois par l'image et la publicité » :
- | | | |
|----------------|---------|-----|
| - Affiche | l'unité | 1 € |
| - Set de table | l'unité | 2 € |
- Un tirage de 110 affiches et de 70 sets de table a été réalisé.
Il est prévu que 20 affiches et 20 sets de table seront conservés pour les besoins de la Commune.
- N°102/08 Fixation du montant de la participation annuelle des familles pour le ramassage scolaire urbain, pour l'année scolaire 2008-2009 :
par enfant : 15 € le ticket.
- N°103/08 Passation d'une convention avec la Ville de HAAN (Allemagne) définissant les règles de remboursement des frais d'organisation engagés par la ville de HAAN lors du séjour des jeunes qui s'est déroulé du 5 au 19 juillet 2008.
Une participation financière de 2 300 € sera versée par la Ville d'Eu à la ville de HAAN.
- N°104/08 Cette présente décision annule et remplace la décision n°068/08 relative à la passation d'un marché de fourniture avec la SARL CARROSSERIE DE LA BRIQUETERIE – 76260 ETALONDES – pour l'achat d'une camionnette d'occasion (montant de l'acquisition : 5 852,84 € soit 7 270 € T.T.C.).
- Il y a été nécessaire d'inclure dans le prix d'achat du véhicule, les frais d'établissement de la carte grise et de la taxe sur les véhicules utilitaires, ce qui porte le montant de l'acquisition à 5 916,84 € H.T. soit 7 336 € T.T.C.
- N°105/08 Passation d'un contrat pour une durée d'un an avec la Ste GUNNEBO France – 78141 VELIZY-VILLACOUBLAY – pour la maintenance de l'installation de sécurité électronique du Château Musée Louis-Philippe.
Le montant de la cotisation s'élève à 3 441,00 € H.T. soit 4 115,44 € T.T.C.
- N°106/08 Passation d'un contrat d'assistance informatique avec la Ste VISA INFORMATIQUE – 86200 LOUDUN - pour une assistance téléphonique et un support technique concernant les licences Runtime ORACLE V10ias (couche intranet) pour 6 postes des services administratifs pour une durée de 3 ans.
Le montant de la cotisation s'élève à 60 € H.T. soit 71,76 € T.T.C. par an. Pour l'année 2008, le montant est fixé à 25,00 € H.T. soit 29,90 € T.T.C.
- N°107/08 Passation d'un contrat avec la STE MAPLACE – 33500 LIBOURNE – pour la maintenance du logiciel de billetterie « SimpleCLIC » pour les besoins du Théâtre.
Le montant de la cotisation fixé au titre de ce contrat pour la saison 2008-2009 est de 1 198 € H.T. Ce contrat prend effet à compter du 1^{er} Août 2008 jusqu'au 31 Juillet 2009.

- N°108/08 Passation d'un contrat avec la REGION HAUTE-NORMANDIE – 76174 ROUEN CEDEX 1 – pour l'application du dispositif « LA CARTE REGION » pour l'année scolaire 2008-2009. Cette carte est destinée aux lycéens haut-normands pour l'acquisition d'ouvrages scolaires et l'attribution d'une participation financière sur les offres culturelles, sportives ou de loisirs avec tous les partenaires signataires de la présente convention.
Le terminal de paiement électronique destiné à recevoir ces cartes est placé au Théâtre du Château.
- N°109/08 Passation d'un contrat avec Mr BEAUDET – Intermittant du spectacle – 76000 ROUEN – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château les 9 septembre (12 h), jeudi 25 septembre (12 h).
Le montant du cachet s'élève à 312 € brut.
- N°110/08 Passation d'une convention avec la PRODUCTION ANIM'ARTS - 76200 DIEPPE - pour une animation de rue le Dimanche 31 Août 2008.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 318,75 € T.T.C.
La Commune prendra en charge les droits d'auteurs, la fourniture de sandwiches et boissons.
- N°111/08 Institution d'une régie de recettes auprès du service « Garderies Municipales » de la Mairie d'EU pour l'encaissement des droits d'entrées à la garderie municipale pour les écoles publiques Primevère, Mélusine, Groupe Scolaire Brocéliande.

b) Courrier reçu :

Lettres de remerciements :

- . Mme INZANI pour la réception et l'accueil des Québécois, dans le cadre du concours Histoires et regards croisés, qui ont été ravis de leur séjour à Eu.
- . Association Sportive du Lycée Anguier-Cayet pour l'aide apportée pour leur participation aux championnats de France UNSS.
- . Centre des Fontaines pour la prise en charge de la réparation des minibus
- . Etablissement Français du Sang-Normandie – pour l'aide apportée aux collectes de sang des 8 juillet (123 donneurs) et 26 août (149 donneurs).

c) Informations diverses

- . Démarrage de l'OPAH
- . Problème des pigeons et des goélands

Mme la MAIRE : « Avez-vous des questions sur ces informations diverses ? »

Mme MALLET : « Au point n°089/08, vous nous aviez annoncé un coût de l'audit de 15 000 € et là nous en sommes à une somme presque du double donc je voulais poser quelques questions à ce sujet. Le contrat précise-t'il le nombre d'intervenants et le temps sur place ? Quelles sont les références de ce cabinet d'audit sur les collectivités locales ? Et est-ce bien ce

cabinet d'audit qui est présidé actuellement par Monsieur Amadour Rémy qui est intervenu il y a deux ans au Sénégal ? »

Mme la MAIRE : « L'audit, dans un premier temps, nous étions sur une base de 2 € par habitant mais nous avons dû augmenter la demande puisque compte tenu de ce que nous avons constaté dans cette collectivité, nous avons ajouté un élément important de ce type de missions qui est l'approche organisationnelle avec accompagnement et c'est ce qui fait que c'est plus cher et que cela nécessite plus de travail. »

Mme MALLET : « Ce qui veut dire que pour organiser une Maire d'à peu près 200 employés, vous avez besoin d'aide, vous n'y arrivez pas seule ? »

Mme la MAIRE : « Madame, lorsque nous ne trouvons même pas un protocole concernant les manifestations patriotiques écrit etc, etc et je pourrais en faire un catalogue. »

Mme MALLET : « J'espère que ce cabinet d'audit ne va pas nous faire seulement ce protocole concernant les manifestations patriotiques parce que sinon, cela fait cher. »

Mme la MAIRE : « Mais ne riez pas de ce que nous avons pu constater. Donc, nous avons fait appel tout à fait légalement aux sociétés qui souhaitaient remplir le cahier des charges et nous avons eu 4 retours. Il y en a deux qui n'avaient quasiment pas de référence donc il en restait deux et par rapport aux documents écrits de l'un et de l'autre, il se trouve que le premier du classement puisque forcément, nous avons mis une grille d'évaluation qui tenait compte du temps de personnel mis à disposition, de la capacité de ces personnels, de la taille réelle du cabinet, du département depuis lequel ils intervenaient et le délai par lequel ils travaillaient, en mettant des coefficients multiplicateurs malgré son prix élevé, est le cabinet DELOITTE, il répond parfaitement dans le cahier des charges à nos attentes et je puis vous rassurer, il est référencé comme un cabinet de grande importance pour le soutien aux collectivités locales et là-dessus vous pouvez chercher sur internet vous trouverez. Quant à ce que vous me dites sur la personnalité qui dirige, je ne m'aventurai pas à savoir s'il a travaillé en Afrique ou ailleurs, ce n'est pas mon sujet et ce n'est pas un argument sur lequel on peut refuser un cabinet ; pour refuser un cabinet il faut qu'il n'ait pas envoyé dans les temps le document, ensuite pour ne pas le retenir il faut qu'il n'ait pas répondu aux questions, ensuite on compare, on met des coefficients multiplicateurs que l'on avait déjà établis avant même d'avoir ouvert les enveloppes. C'est le principe normal d'une ouverture de plis. Donc savoir d'où est la personne qui dirige, ça n'a été, à aucun moment, mon sujet. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas mon problème, je demande juste si c'est bien cette société et j'aimerais savoir quel temps ils pensent consacrer sur place pour cet audit. »

Mme la MAIRE : « Il s'agit de deux mois et ces deux mois ont déjà commencé mais je ne comprends pas exactement ce que vous voulez dire. Parce que ça se multiplie par le nombre de techniciens et il a un ratio plus intéressant que l'autre. »

Mme MALLET : « D'accord, donc nous jugerons à l'arrivée. »

Mme la MAIRE : « Mais tous ces documents sont à votre disposition, tout cela est fait dans la transparence. »

Mr VITAUX : « Et n'était-il pas possible Madame, de faire appel au même cabinet d'audit que nos voisins dieppois ? »

Mme la MAIRE : « Mais lorsque nous faisons un appel d'offres, on choisit parmi ceux qui répondent dans les temps. Je n'ai pas le droit d'aller chercher qui que ce soit sinon je pourrais être poursuivie. »

Mr VITAUX : « Oui je sais bien qu'il y a eu un appel d'offres pour cela, enfin du moins je l'espère pour vous. »

Mme la MAIRE : « Le sujet n'est pas d'aller chercher celui qui a fait avec les dieppois ou celui qui a été fait à Brest ou je ne sais pas quelle autre ville, le fait est de regarder les références qu'il a et en l'occurrence sur les 4, il y en avait deux qui n'avaient pas de références sérieuses. »

Mme MALLET : « Pour le point n°102/08, je voulais savoir quelle était la fréquentation du ramassage scolaire vu l'effort important du Conseil Départemental, le prix étant maintenant très attractif, est-ce que nous avons des inscriptions plus importantes et des cars un peu plus remplis pour conduire nos élèves. »

Mme la MAIRE : « Les informations que j'ai eues aujourd'hui où un point a été fait, apparemment il y a un peu plus d'enfants mais surtout il y a une très grande satisfaction et les parents qui viennent en Mairie l'ont largement manifestée. Après vous permettrez qu'en tant que Vice Présidente du Conseil Régional au transport, je sois en train de faire des contrôles dans les transports scolaires mais que je ne fasse pas celui de la Ville d'Eu. »

Mme MALLET : « Vous avez dit tout à l'heure, Madame, que vous n'étiez plus au Conseil Régional donc vous n'êtes plus Vice Présidente. »

Mme la MAIRE : « J'ai dit Régional ou lieu de Départemental, vous voyez au bout de dix ans où je l'ai dit c'est venu plus vite mais vous avez raison en tant que Vice présidente du Conseil Départemental chargée du transport, ce sujet là est de ma responsabilité, je suis en train de faire des contrôles sur les transports mais je ne ferais pas volontairement le contrôle du transport à la Ville d'Eu. »

Mr VITAUX : « Concernant le point n°101/08, il y a une régie qui a été installée concernant ces objets publicitaires ? »

Mme COINTREL CAREL : « Cette vente a lieu à la boutique du musée donc nous n'avons pas besoin d'une régie spéciale. »

Mr VITAUX : « Pour le point n°103/08, je voulais juste faire un aparté, vous avez organisé un déplacement tout récemment en Allemagne à l'occasion d'un marché de produits normands, j'aurais aimé que nous puissions être informé de votre déplacement en tant que membre de la commission. »

Mme la MAIRE : « Alors c'est une invitation personnelle du Maire de Haan pour ce marché dans la mesure où il s'agissait, sur un marché de type principalement français, de faire la promotion des produits de la Vallée de l'Hyères et c'est-à-dire en l'occurrence cidre, calva et pommeau et nous avons dans cette vente, puisqu'il s'agissait de deux jours de marché, fait une prestation de qualité. J'ai en Mairie les reportages des journaux sur ce sujet et nous avons essayé

de mettre en avant nos particularités. Vous savez que le maire de Haan et moi-même avons une certaine médaille en commun donc il m'a demandé de venir. »

Mr VITAUX : « J'ai cette médaille aussi. »

Mme la MAIRE : « Mais c'était une première réunion informelle pour préparer les réunions du jumelage. »

Mme MALLET : « Nous avons eu dans nos documents la liste des subventions donc je vous en remercie puisque c'était promis au dernier Conseil Municipal, je suis étonnée que les garderies eudoises aient eues le total de leur subvention alors qu'ils n'ont fonctionné que 6 mois puisque maintenant c'est devenu un service municipal. »

Mme la MAIRE : « Alors effectivement elles ont reçu l'intégralité mais elles vont nous annoncer très bientôt qu'elles vont nous transférer un déficit. »

Mr VITAUX : « Autre point Madame la MAIRE, pourriez-vous nous tenir un peu informés concernant malheureusement les vols qui s'effectuent aux services techniques avec tout récemment le vol d'une tondeuse et 20 litres d'essence accompagnant l'engin. »

Mme la MAIRE : « Alors effectivement il y a eu un vol dans l'enceinte des ateliers et il y a une enquête de gendarmerie qui est en cours sur ce fait là et quelques petits autres. »

Mr VITAUX : « Vous-même vous avez déposé plainte ? »

Mme la MAIRE : « Oui parce que c'est à un élu de porter plainte. Donc j'y suis allée et du coup, cela a lancé l'enquête publique par les gendarmes. »

Mr VITAUX : « Donc l'enquête suit son cours. »

Mme la MAIRE : « Oui. Et vraiment, la chose dommage c'est qu'il y a trois tondeuses pareilles mais a été dérobée la tondeuse qui avait deux mois. Le papier de garantie n'était pas avec.

Je pense que je devrais vous dire quelques mots sur l'opération de réhabilitation des logements Donc elle a démarré et nous en faisons le point cet après midi, elle a déjà un certain succès. La personne qui fait les permanences est tout à fait ravie de voir les gens venir, je ne dis pas très nombreux, mais entamer leur dossier et rapporter les éléments et prendre cela avec beaucoup de sérieux. Alors nous avons lundi, une réunion technique avec les organisateurs de façon à faire dans un avenir très proche une grande réunion publique, y compris avec les entreprises qui feront les travaux donc nous vous informerons dès que nous pourrons de cette date.

Vous avez vu dans vos documents qu'il y a une information pour la réunion sur le parc éolien qui est arrivée par fax aujourd'hui et vous allez recevoir un document pour aller visiter le site archéologique le vendredi 26 septembre et le rendez-vous est donné à 17h de façon à visiter le site BRIGA avant que les mauvais jours n'arrivent. Et 17h c'est une heure intéressante pour avoir une lumière intéressante pour visiter le site. Nous allons programmer d'autres visites sur d'autres endroits de la collectivité de façon à ce que tous les conseillers municipaux puissent connaître le patrimoine eudois.

Il y a un autre sujet qui va être abordé par Monsieur GREBOVAL sur les goélands et les pigeons parce qu'il ne faut pas séparer le problème, mais avant qu'il ne prenne la parole, je vous précise que le Conseil Municipal suivant est prévu le vendredi 24 octobre à 19h15. »

Mr GREBOVAL : « Au début de l'année il a été fait une demande pour le traitement des œufs de goélands. L'autorisation nous est arrivée trop tard, en effet, cela coûte 15 000 € et il faut donc passer une consultation, ce qui dure une vingtaine de jours et à ce moment là, la nidification était terminée donc ce n'était plus la peine de traiter puisque les jeunes étaient nés. Pour les pigeons, j'ai su tout à l'heure que l'entreprise doit passer à la fin du mois pour la destruction de tous ces pigeons. En sachant que nous les prenons d'un côté et ils partent de l'autre. »

Mr LAMORIL : « Je voulais vous poser une question sur les mouvements de personnel. Au lendemain des dernières municipales, vous nous avez promis des lendemains enchanteurs et en tout cas que la ville et son personnel ne connaîtraient pas de chasse aux sorcières. Aujourd'hui, nous pouvons nous rendre compte de l'inanité de ces engagements : changements de postes sans raison, mises au placard de circonstances, pertes de salaires, mutations internes injustifiées et même des non renouvellements de contrats. Suivant l'expression que certains ont pu entendre : « ils paieront les pots cassés. » Bien sûr vous nous rétorquerez qu'il y a des raisons de service. Il y a surtout le fait du Prince, la résultante d'une gestion personnelle et une partie des employés municipaux qui en souffrent. Ils sont pénalisés pour bons et loyaux services rendus à la précédente municipalité. Ce n'est pas là un concept démocratique et les valeurs de la République imposent que nul ne doit avoir à rendre des comptes sur ses opinions, ni à être pénalisé sur ses fréquentations. Enfin l'ancienne municipalité a toujours appliqué ces principes fondamentaux. Nous aimerions savoir, Madame, ce qu'en tant que leader de gauche unie localement, vous en pensez ? »

Mme la MAIRE : « Alors je cherchais la question. Je la trouve étonnante votre question. D'abord je vais vous dire qu'il y a eu fort peu de mouvements et les mouvements qui ont été faits, j'ai respecté le grade de chacun et chacun en fonction de son grade a des fonctions qui lui correspondent. Je n'ai rien fait d'autre et je vous attends sur une démonstration en ce sens. Je n'ai pas baissé un seul salaire. Par contre, j'ai supprimé des indemnités qui n'étaient pas en relation avec la fonction des personnes. Quelqu'un qui n'a pas d'astreinte, n'a pas d'indemnité d'astreinte. Quelqu'un qui n'a pas de régie, n'a pas d'indemnité de régisseur. Je n'y vois rien de bien sorcier, je n'y vois rien de compliqué. Il y a des contrats qui n'ont pas été renouvelés quand vous-même vous n'aviez pas prévu de les renouveler, ceci étant inscrit. Quand par ailleurs, il y a un budget de fonctionnement en termes de personnel qui bordure les 58 % alors qu'une ville de notre strate dans son budget de fonctionnement a théoriquement 48 % de fonctionnement, vous comprenez bien que je récupère l'argent là où il n'a pas à être versé. Ceci est une question d'organisation. Par contre j'ai supprimé un poste. Oui. Parce que notre Maison vit avec un train de vie un peu moins élevé qu'avant, mais la personne qui a été déplacée de ce lieu de réception a été affectée aux écoles selon son grade. Donc je ne comprends pas un instant ce que vous dites. Donc je ne répondrai pas à cette question qui ne me semble pas correspondre à la situation ou alors je vous invite à venir en Mairie voir auprès du chef du personnel les mouvements qui ont été opérés. Je n'ai pas diminué un seul salaire, mais j'avoue bien volontier qu'il y a des contrats qui n'ont pas été renouvelés, certes, mais des contrats qui étaient terminés pour une fonction précise et la fonction n'existait plus ou la fonction n'avait pas lieu d'être. Mais je n'ai pas dépassé ce stade là. Je considère qu'il est de ma responsabilité de gouverner le navire et entre autre le navire où il y a le personnel. Et je vous attends au tournant avec la « chasse aux sorcières ». Ce n'est jamais moi qui aie utilisé ce mot, c'est vous qui l'avez dit à la presse.

Cherchez vos propres paroles. Ce sont vos propres paroles mais pas les miennes. J'ai organisé, certes, mais je n'ai pas dit aux électeurs, vous aurez un autre Maire pour faire la même chose. »

Mr PARISY : « Lorsque vous dites qu'il n'y a pas à avoir de primes lorsque l'on n'a pas le poste mais les nouveaux vont l'avoir cette prime donc l'économie elle va se faire où ? »

Mme la MAIRE : « Mais s'il n'y a pas d'astreintes, il n'y a pas de primes. »

Mr PARISY : « Donc on supprime les astreintes. »

Mme la MAIRE : « Il n'y en avait pas, donc il n'y a pas de primes d'astreintes. »

Mr PARISY : « Pour le gardiennage à la salle AUDIARD par exemple, ce n'est pas de l'astreinte pour vous ? »

Mme la MAIRE : « C'est quelque chose qui va être revu avec les délégués syndicaux après les élections puisque vous savez que c'est début novembre comme j'ai dû vous le dire. C'est un sujet qui sera abordé devant le personnel pour le redéfinir dans l'ensemble de la Maison puisque ce n'est pas seulement du pouvoir du Maire, c'est aussi de la capacité pour avis des personnels. »

Mr PARISY : « S'il n'y avait pas lieu c'est bien, je m'en inspirerais dans le privé. »

Mr VITAUX : « Sans vouloir prendre les choses pour moi, la « chasse aux sorcières » c'était moi-même qui avait utilisé ce mot lors de cette fameuse campagne qui nous a animé nous tous au cours des semaines précédentes et par contre, ce que moi je peux vous dire c'est qu'effectivement j'ai eu écho que si dans une hypothétique vision des choses la gouvernance était différente, il y aurait eu une chasse aux sorcières pour le personnel municipal qui aurait soutenu ma candidature, donc là je l'ai entendu par contre et c'est le personnel municipal qui me l'a dit. »

Mr PARISY : « L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 13 août 2004 prévoit que le Maire est le seul chargé de l'administration municipale mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints et à ses membres du Conseil Municipal. Il en fut toujours ainsi dans la précédente municipalité de Monsieur François GOUET. Celui-ci a parfois délégué à des membres de l'opposition la possibilité de célébrer des mariages civils. Ces arrêtés municipaux n'ont jamais été entravés par une opposition préfectorale. En juin dernier, vous avez été confrontée, Madame, à une telle demande concernant Monsieur François GOUET et vous avez refusé sous le prétexte inopérant qu'il n'y avait pas de liens familiaux entre l'un des mariés et lui-même. C'est fallacieux et nous ne pouvons que souligner ce manque de courtoisie et d'élégance à notre égard ou de ce manque de tolérance. Ceux de vos conseillers qui ont, par de leur passé, bénéficié de cette possibilité et qui leur avait été donnée après leur demande apprécieront s'ils n'ont pas la mémoire trop courte. »

Mme la MAIRE : « Avant même votre conclusion, vous allez pouvoir me dire à quel moment j'ai reçu un courrier de Monsieur GOUET demandant à célébrer ce mariage. Je n'ai jamais reçu de courrier de Monsieur GOUET. Je m'en arrêterai à cela. »

Mr PARISY : « Je crois que Monsieur GOUET a demandé à une de vos adjointes, elle peut le confirmer je pense. »

Mme la MAIRE : « Attendez c'est le Maire, c'est un pouvoir qui est délégué par le Maire, donc on demande au Maire et on lui fait un courrier écrit. »

Mr PARISY : « Donc il va falloir que la communication entre vous passe mieux parce qu'elle lui a répondu qu'elle vous avez demandé et que c'était non. Je ne vais polémiquer, je ne veux pas passer encore pour un moqueur sinon Monsieur GAOUYER va encore m'en mettre plein la tête. »

Mme la MAIRE : « Monsieur, vous avez lu un texte, ce texte parle bien du pouvoir délégué par le Maire, on demande au Maire. Je n'ai jamais reçu de courrier en ce sens et je peux vous dire que j'ai reçu quelqu'un qui a demandé que son mariage soit célébré par Monsieur GRANDSERT aussi. »

Mr PARISY : « Pardon mais Monsieur GRANDSERT n'a pas à célébrer de mariage puisqu'il n'est pas élu. »

Mme la MAIRE : « Vous voyez la réponse est simple. Vous avez bien compris. Maintenant quand quelqu'un vient demander en souhaitant un tel ou un tel, et bien le un tel fait la demande. Monsieur GOUET n'a jamais fait de demande écrite en ce sens. Monsieur GASTON ouvre le courrier avec moi et nous n'avons rien lu de semblable. »

Mr PARISY : « Je lui communiquerai. Par contre si donc demain je vous demandais de marier quelqu'un, vous ne me le refuseriez certainement pas alors. »

Mme la MAIRE : « Il faut d'abord demander et en général partout, les demandes sont faites lorsqu'il y a un lien familial. C'est généralement ce qui est observé. Toute demande peut être examinée mais nous partons d'abord d'un courrier écrit. De même que toutes les salles de la ville se demandent avec un courrier écrit. Il y a malgré tout dans la fonction publique une certaine procédure. Je n'ai jamais eu de courrier de Monsieur GOUET en ce sens. Donc qu'il vienne m'en parler, je pense que c'est aussi bien surtout qu'en plus là nous échangeons sur un cas où lui-même pourrait apporter des éclairages. Je regrette que ce ne soit pas lui qui me pose cette question. »

Mr PARISY : « Il est absent, donc nous sommes bien obligés de parler pour lui. »

Mme RADE : « Dans le journal eudois qui informe les Eudois sur la vie de la ville d'Eu, pouvez-vous nous dire pourquoi les caractères d'impression de l'opposition sont plus petits, plus étriqués, plus serrés, moins lisibles. C'est ce que nous rapportent des personnes d'un certain âge qui ont énormément de mal à lire ce journal et en l'occurrence ce paragraphe. »

Mme la MAIRE : « J'entends ce que vous dites mais compte tenu de la masse de caractères que nous vous avons octroyés cela n'entraîne pas dans le format. Alors, vous avez plus de caractères que nous n'en avons, vous avec l'autre parti d'opposition. Nous avons fait cette fleur mais il se trouve que nous avons observé exactement votre police et votre présentation. Nous avons fait comme vous l'avez souhaité. »

Mme RADE : « J'ai une question pour Monsieur BARBIER. Qu'en est-il du concours des mots croisés qui devait avoir lieu en mai. Quels sont vos objectifs à ce sujet ? »

Mr BARBIER : « Vous nous aviez déjà interpellés lors du précédent Conseil Municipal donc pendant les vacances, nous avons travaillé, j'ai pris contact avec la Mairie d'Aï et la Mairie d'Ys. C'était difficile d'organiser cela en mai puisque nous venions d'arriver, donc nous avons prévu d'organiser l'Assemblée Générale des trois villes le 8 octobre et c'est nous qui l'organisons à Eu. Donc seront prises des décisions à ce moment là en accord avec les deux autres villes mais bien entendu nous allons poursuivre. Il est possible que comme il y a, je crois, six ans, où la ville d'Ys qui devait organiser l'année du changement de majorité, a passé son tour donc nous, nous ferons peut être pareil et nous l'organiserons en 2009. Par contre, il y aura une des deux villes, c'est-à-dire Aï ou Ys qui va organiser ce concours en fin d'année. Donc ce sera à confirmer lors de l'Assemblée Générale le 8 octobre. »

Mr PARISY : « Je vous entendais tout à l'heure vous tracasser sur la vie commerciale de la rue piétonne. Moi je me tracasse encore de la sécurité, j'y reviens peut être souvent, c'est une déformation professionnelle, mais les scooters, cela devient impossible et je pense qu'il y a des commerçants dans l'assemblée qui peuvent en témoigner. Je pense qu'il faut faire quelque chose. Nous allons droit dans le mur. Ils montent à une vitesse vraiment phénoménale. Le bruit, nous n'y pouvons rien je pense puisque ce n'est pas notre rôle c'est plutôt celui de la gendarmerie mais la vitesse s'est devenue affolant. Et les gens s'en plaignent, alors lorsque l'on dit que la fréquentation dans la rue piétonne diminue, les personnes âgées ont peur actuellement d'aller dans la rue piétonne. »

Mme la MAIRE : « Je vous dirai que ce problème n'est pas nouveau. Cela fait à peu près dix ans que nous en parlons. Le nombre global de scooters est important et peut être de plus en plus important. Vous évoquez que c'est le fait des gendarmes par rapport au bruit, mais c'est nous qui avons l'appareil et les gendarmes qui dressent les procès et nous avons nos policiers de ville qui le font, qui dressent des procès. Cela dissuade très certainement un moment par contre je ne pense pas qu'ils puissent dresser procès devant la librairie parce que devant ce magasin il n'y a pas d'heures de restriction de circulation. Mais je voudrais aussi souligner le peu de civilité de certains qui ont des véhicules automobile et qui l'après midi défont le panneau pour passer et bien sûr ne le remettent pas, ça aussi c'est un sentiment d'insécurité pour les personnes âgées parce qu'entendant mal, elles s'imaginent qu'à cette heure là elles sont à l'aise pour être dans la portion à circulation réduite et une voiture peut les surprendre. Il y a, comme vous le dites, un constat d'un certain nombre d'insécurité et nous nous y attachons par rapport aux scooters, aux véhicules motorisés de ce type là mais nous avons aussi d'autres personnes plus âgées aussi à réprimander. Et j'en profite pour vous dire que la Police Municipale est de ma seule compétence, comme le veut la loi depuis fort longtemps.

Mr PARISY : « Je suis tout à fait d'accord pour les personnes d'un certain âge parce que c'est vrai que lorsqu'elles ont le macaron invalidé, j'ai l'impression que tout leur est permis et ils se mettent n'importe où. Alors c'est aussi une entrave au commerce. Il n'y a pas que les jeunes. »

Mr GREBOVAL : « J'aurais voulu dire aussi qu'il y a des personnes aussi, en revenant sur la voie piétonne, qui stationnent devant le panneau sens interdit l'après midi et ils n'ont pas le droit de stationner à cet endroit. Parce qu'il pourrait y avoir un incendie ou un accident et à ce moment là les véhicules de pompiers ne pourraient pas passer. »

Mme la MAIRE : « Et c'est pour une de ces raisons que le panneau n'est pas fixé avec un cadenas. Il faut toujours pouvoir l'enlever si une ambulance doit passer, un véhicule de pompiers ou même un véhicule de police puisque nous avons eu besoin de l'enlever pour une intervention il n'y a pas très longtemps avec la police. Donc c'est la raison pour laquelle il est enlevable. Mais effectivement il ne faut pas jouer avec. »

Mr VITAUX : « Je ne peux vous dire Madame que de faire votre travail ou de faire faire votre travail et de demander à la police de sanctionner. »

Mme la MAIRE : « C'est ce que nous faisons lorsqu'ils ne sont pas aux heures de sorties d'écoles, et donc du coup pendant cette période on peut y aller un peu vite parce que les gens savent qu'ils sont là-bas. Mais je peux vous dire qu'au vu des contraventions qu'ils mettent, ils travaillent.

Vous avez dû voir également que nous avons fait une campagne avec les commerçants pour que chaque véhicule ait son disque de zone bleue et donc les contraventions ont repris pour ceux qui ne mettent pas dans les zones bleues le fameux disque de stationnement. On pourrait aussi rajouter que les gens qui se garent rue Charles Morin prennent effectivement le bord du trottoir en référence parce que sinon le bus ne peut pas passer et il attend un quart d'heure, vingt minutes donc vous imaginez jusqu'où il peut y avoir des encombrements en ville. Donc la largeur d'autobus est en référence avec la largeur de route mais si on met le balai dans le mauvais sens pour se garer et bien effectivement on peut balayer mais l'autobus lui, ne passe pas. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

==